Office of Government Reform
Cabinet de la réforme gouvernementale
P.O. Box/C.P. 6000, Fredericton, NB E3B 5H1 Tel: (506) 453-6054

GENERAL OVERVIEW OF POLICY DIRECTIONS ON EDUCATIONAL SERVICES

Educational Services is one of the largest expenditure areas of the Provincial Government and the greatest interest and volume of input through consultation meetings and briefs was focused on the public school system.

As the consultation paper on educational services stated, education and democracy are closely bound together. Furthermore, economic growth and social development are also underpinned by a sound education system. The quality of education that a society provides its young people determines the future of that society. Consequently, we can never rest on our laurels, but must constantly strive to do better that which we already do well. While New Brunswick has a good public school education system now, opportunities have been identified to make it even better. The main opportunity areas are in relation to the roles of the Department of Education and school boards, curriculum, evaluation, teacher training and management.

APERÇU GÉNÉRAL DES ORIENTATIONS EN MATIÈRE DE SERVICES ÉDUCATIFS

Les services éducatifs constituent l'un des plus importants secteurs de dépenses du gouvernement provincial et c'est les écoles publiques qui ont, jusqu'ici, le plus attiré l'intérêt et les commentaires dans les mémoires présentés et lors des rencontres de consultation.

Comme en faisait état le document de consultation sur les services éducatifs, la démocratie et l'éducation sont étroitement liées. Qui plus est, la croissance économique et le développement social reposent également sur un bon système d'éducation. La qualité de l'éducation qu'une société offre à sa jeunesse détermine l'avenir de cette société. Par conséquent, nous ne pouvons jamais nous endormir sur nos lauriers et nous devons constamment nous efforcer de faire mieux ce que nous faisons déjà bien. Le Nouveau-Brunswick possède un bon système d'écoles publiques actuellement, cependant on y a entrevu des possibilités d'amélioration. Les principaux secteurs visés concernent les rôles du ministère de l'Éducation et des conseils scolaires, les programmes d'études, l'évaluation, la formation des enseignants et la gestion.

This overview paper, coupled with the supplementary notes, gives an outline of the policy directions for the Province's public school system that have been approved by the Cabinet. The information provided establishes the general framework that will guide development of public education for the next several years.

The Government feels that it has received sufficient input to allow it to set the general direction for future development. These policies have been developed with the help of input from a great many groups and individuals in New Brunswick. The input provided by all of those who have participated to date through public meetings, briefs and various study committees is greatly appreciated.

However, many operational details remain to be worked out. Responsibility for elaborating on the policy framework and ensuring the development of suitable implementation plans will rest with the Minister of Education and departmental officials. During this process, which will turn the guidelines into reality at the school level, there will certainly be opportunities for further input from various groups. It is anticipated that school boards, superintendents, teachers and parent organizations will all be prepared to participate in this next stage. A cooperative effort is vital to the ultimate success of this exercise.

- 2 -

Cet aperçu général ainsi que les notes complémentaires rendues publiques aujourd'hui présentent les grandes lignes des orientations approuvées par le Cabinet pour le système des écoles publiques de la province. Les renseignements fournis permettent d'établir le cadre général qui servira de guide au développement de l'éducation publique pour les prochaines années.

Le gouvernement estime qu'il dispose de suffisamment de renseignements pour lui permettre d'élaborer une orientation générale pour tout développement futur. Ces directives ont été préparées grâce à la participation de nombreux groupes et particuliers du Nouveau-Brunswick. Les renseignements fournis jusqu'à présent par l'entremise de réunions publiques, de mémoires et de divers comités d'études sont grandement appréciés.

Il reste cependant de nombreux détails administratifs à régler. C'est au ministre de l'Éducation et à ses fonctionnaires que revient la responsabilité d'élaborer la structure d'orientation et de voir à la préparation de plans d'application acceptables. Pendant ce processus, qui verra les lignes directrices devenir réalité au niveau scolaire, il y aura certainement des occasions de recevoir d'autres réactions de divers groupes. On espère que les conseils scolaires, les directeurs généraux et les associations d'enseignants et de parents voudront participer à cette deuxième étape. Un effort de coopération est vital au succès final de cette activité.

Since there are many people and groups in the Province with a variety of points of view on educational services, universal agreement with everything that has and will be announced cannot realistically be expected. Nevertheless, the Government is confident that the approach that has been approved is a sound one that will provide substantial benefits to all New Brunswickers in the years to come. Naturally, some topics will be of more interest to certain groups than others. Therefore, the supplementary notes have been prepared to provide additional information on some key points.

In some instances it will be possible to introduce new policy directions fairly soon while it may be some time before others are fully in place. Where legislative changes are required, they will be made and where collective agreements are affected, the normal contract negotiation process will be used to deal with such issues.

Over the next few months, as the implementation process begins, the Minister of Education will be making further announcements that expand on the overview provided today.

- 3 -

Puisqu'il y a dans la province de nombreux individus et groupes avec des points de vue différents sur les services éducatifs, il n'est pas réaliste de songer que tout ce qui a été et sera annoncé fera l'unanimité. Néanmoins, le gouvernement croit que l'approche qui a été approuvée est bonne et se révélera très profitable pour tous les Néo-Brunswickois dans les années à venir. Il va sans dire que certains sujets intéresseront davantage certains groupes que d'autres. Des notes complémentaires ont donc été préparées afin de fournir des renseignements additionnels sur certains points importants.

En certains cas il sera possible d'appliquer les nouvelles orientations assez tôt tandis que d'autres prendront plus de temps. Les changements législatifs seront apportés au besoin et dans les cas où les changements toucheront des conventions collectives, le processus normal de négociation sera utilisé pour traiter de ces questions.

Au cours des prochains mois, au fur et à mesure que s'amorcera le processus de mise en oeuvre, le ministre de l'Éducation fera d'autres déclarations qui compléteront l'aperçu présenté aujourd'hui.

1. SCHOOL BOARDS AND THE DEPARTMENT OF EDUCATION

School boards must play a defined and meaningful role in the public school system and a more effective partnership is needed between school boards and the Provincial Government. This view was expressed frequently during the consultation process.

To achieve this, the Department of Education's role in the public school system will be altered. Its involvement in day-to-day school system operational matters will be reduced to permit greater emphasis on general system leadership and coordination functions. This includes such activities as setting overall objectives, designing programs to meet them, providing funds, regular monitoring of performance and evaluating results.

School boards will, in the future, have a greater degree of autonomy in day-to-day program and financial management, delivery of prescribed educational services and provision of certain support services. They will be given considerable flexibility in deciding how to make the best use of the resources provided to them.

While school boards will have more freedom in managing their assigned resources, they will be accountable to the Minister of Education for ensuring that the Provincial curriculum and other established standards are followed. Additional information on this topic is contained in the supplementary notes.

- 4 -

1. LES CONSEILS SCOLAIRES ET LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Les conseils scolaires doivent jouer un rôle précis et significatif au sein du système des écoles publiques et il faut que les conseils scolaires et le gouvernement provincial travaillent davantage en équipe. Ce point de vue a été exprimé à plusieurs reprises pendant le processus de consultation.

Pour atteindre cet objectif, le rôle du ministère de l'Éducation au sein des écoles publiques sera modifié. Sa participation aux questions administratives courantes du système scolaire sera réduite pour lui permettre de se concentrer davantage sur les fonctions plus vastes de leadership et de coordination, par exemple la fixation d'objectifs généraux, l'élaboration de programmes pour y donner suite, l'obligation de fournir des fonds, le contrôle périodique du rendement et l'évaluation des résultats.

À l'avenir, les conseils scolaires auront plus d'autonomie pour la gestion quotidienne des programmes et des activités financières, la fourniture de services éducatifs obligatoires et de certains services de soutien. Ils auront une marge de manoeuvre considérable pour décider de la meilleure utilisation des ressources qui sont mises à leur disposition.

Alors que les conseils scolaires auront plus d'autonomie dans la gestion des ressources qui sont mises à leur disposition, ils seront responsables, devant le ministre de l'Éducation, de l'application du programme provincial d'études et de tous les autres critères établis. D'autres renseignements à ce sujet sont consignés dans les notes complémentaires.

It will be made clear to the public what specific choices and decisions are the responsibility of the school boards and, therefore, what issues should be addressed to their elected board members. Likewise, issues that should be addressed to the Minister of Education and the Department will be specified.

A regular, formal consultation process will be established and maintained between the Department of Education and key educational groups. This will help promote the continued development and effective management of the public school system. Operating grants to the Trustees Associations will be increased to permit them to play a stronger role in the education system. As well, a joint review of departmental administrative policies affecting school boards will be conducted.

Two chief superintendents of public schools will be assigned, one for each of the two official language groups. They will be responsible for directing and coordinating regular contact between the Department of Education and the school districts.

In relation to funding, the Department of Education, in cooperation with the Cabinet Secretariat, has undertaken a review of the current formula funding method for school districts. A new method should be in place for the 1986-87 school year.

School boards will have an adequate opportunity to provide input to the collective bargaining process. Their views regarding the possible implications of items under discussion that might affect the day to day operation of the system are an important factor.

- 5 -

En outre, il sera précisé au public quels choix et quelles décisions sont du ressort des conseils scolaires et, par conséquent, quelles questions devraient être adressées aux conseillers scolaires élus. De la même façon, on précisera quelles sont les questions qui devraient être du ressort du ministre de l'Éducation et du Ministère.

Un processus officiel et suivi de consultations sera établi et maintenu entre le ministère de l'Éducation et les partenaires essentiels qui s'intéressent à l'éducation, ce qui favorisera l'élaboration continue et la gestion efficace du système des écoles publiques. Les subventions de fonctionnement accordées aux associations de conseillers scolaires seront majorées, de façon à leur permettre de jouer un rôle plus important dans le système d'éducation. En outre, on réexaminera avec elles les règles administratives ministérielles concernant les conseils scolaires.

Deux directeurs généraux en chef des écoles publiques seront nommés, un pour chacun des deux groupes linguistiques officiels. Ces personnes seront chargées de diriger et de coordonner les contacts entre le Ministère et les districts scolaires.

Concernant le financement, le ministère de l'Éducation, en collaboration avec le Secrétariat du Cabinet, a entrepris l'étude de la formule budgétaire en usage pour les districts scolaires. Une nouvelle formule devrait être prête pour l'année scolaire 1986-1987.

Les conseils scolaires auront la pleine possibilité de contribuer au processus de négociation collective. Leur opinion sur les répercussions éventuelles de points à l'étude qui pourraient influer sur le fonctionnement ordinaire du système représente un facteur important.

- 6 -

School Board Membership

The Government believes that school district and Department of Education employees should not be permitted to be members of any school board due to the inherent conflict of interest situation that is created in such instances. For example, at the moment an individual could conceivably be a member of a key management group and also a member of the employee's collective bargaining group at the same time.

Composition des conseils scolaires

Le gouvernement provincial croit que les employés des districts scolaires et du ministère de l'Éducation ne devraient être admissibles à aucun poste de conseiller scolaire en raison des conflits d'intérêts que crée une telle situation. Par exemple, actuellement, une personne peut être membre d'un groupe de gestion clé et également membre du groupe de négociation de l'employé.

The Role of Parents

The interest and participation of parents in the public school system is crucial to its growth and development. Parents have a right to know how well or how poorly their schools are doing. Boards will be expected to have greater on-going communications with parents and the general public. The Department of Education will establish policy guidelines on this topic, including curriculum and financial matters.

Le rôle des parents

L'intérêt et la participation des parents sont essentiels au développement du système d'écoles publiques. Les parents ont le droit de savoir dans quelle mesure les écoles fonctionnent de façon efficace ou non. Par conséquent, les conseils scolaires devront communiquer davantage, et sur une base régulière, avec les parents et le grand public. Le ministère de l'Éducation établira des lignes directrices à cet égard ainsi que sur les programmes d'études et les questions financières.

Community Use of Schools

Since large amounts of public money have been put into the Province's school facilities, they should serve as resources for general community use to the fullest extent feasible.

Guidelines for the use and sharing of school facilities by the community and the government's official policy are outlined in the supplementary notes.

Utilisation communautaire des écoles

Puisqu'une partie importante des deniers publics a été utilisée pour la construction des écoles de la province, ces dernières devraient servir autant que possible comme ressource pour l'ensemble de la communauté.

Les lignes directrices pour l'utilisation et le partage des installations scolaires par la communauté ainsi que la directive officielle du gouvernement sont présentées dans les notes complémentaires.

2. CURRICULUM AND CURRICULUM DEVELOPMENT

Children must be prepared for an adaptive, innovative society - one where rapid change is the norm. The public school curriculum must provide a sound base of knowledge and skills that the students can build on throughout their lives with various kinds of further formal education as well as on the job training.

All students - the learning disabled, 'average' students and gifted children - require appropriate learning experiences, instructional strategies and materials that encourage and help them to develop to their fullest potential.

In developing the policy directions on curriculum, consideration was given to how best to provide courses, programs and services for students with different interests, abilities and needs, while addressing the concerns and issues expressed by many individuals and groups. The key initiatives are:

The major program categories (tracks), with the exception of the special education 'track' will be phased out.

A broadly based, common compulsory core of subject areas will be established for the whole public school system.

2. PROGRAMME D'ÉTUDES ET ÉLABORATION DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Il faut préparer les enfants à une société sans cesse nouvelle qui leur demandera une énorme faculté d'adaptation, une société où la rapidité du changement est la norme. Le programme d'études du système scolaire doit fournir un bagage solide de connaissances et d'habiletés que les élèves pourront approfondir tout au long de leur vie par le biais d'études plus poussées ainsi que la formation en cours d'emploi.

Tous les élèves sans exception, les lents, les moyens et les surdoués, ont besoin d'expériences d'apprentissage, de stratégies d'enseignement et de matériel pédagogique qui les incitent et les aident à exploiter leur potentiel au maximum.

En élaborant les orientations du programme d'études, nous nous sommes demandés quelle était la meilleure façon d'offrir des cours, des programmes et des services à des élèves n'ayant pas tous les mêmes intérêts, capacités et besoins, tout en tenant compte des préoccupations que nous ont exprimées de nombreux groupes et individus. Voici les initiatives clés :

Les grandes catégories ou "voies" de programmes, à l'exception de l'enseignement spécial, seront éliminées graduellement.

Un tronc commun et général de cours obligatoires sera établi pour l'ensemble des écoles publiques.

In high school, the compulsory core will include the following subject areas: mathematics; language arts; second language; social studies; sciences; art, music and drama appreciation; general manual and technical skills training and health and physical education. Career guidance will also receive specific attention.

Highest priority will be given to strengthening (in relation to the course content and expectations, number of required courses and total classroom time) certain key subject areas. They are language arts, mathematics, sciences, social studies and second language. Other required subject areas will receive less emphasis.

The elementary and junior high school level curriculum also will be revised as necessary to provide a sound base which will complement senior high school students. However, extensive modifications are not envisaged at this time.

The portion of total instruction time spent on compulsory core courses will be increased relative to that allocated for elective courses.

In relation to first language instruction, increased emphasis will be placed on grammar and on the ability to communicate clearly and effectively.

- 8 -

Au secondaire 2e cycle, le tronc commun de cours obligatoires comprendra les domaines d'études suivants : mathématiques; disciplines linguistiques; langue seconde; sciences sociales; sciences pures; beaux-arts, musique et théâtre; habiletés manuelles et techniques générales; hygiène et éducation physique. On accordera également une attention spéciale à l'orientation professionnelle.

Une grande priorité sera accordée au relèvement de certains domaines d'études clés, du côté du contenu des cours et des attentes, du nombre de cours prescrits et des heures de classe. Il s'agit en l'occurrence des disciplines linguistiques, des mathématiques, des sciences pures, des sciences sociales et de la langue seconde. Les autres domaines prescrits recevront moins d'attention.

Le programme de l'élémentaire et celui du secondaire 1er cycle seront également modifiés au besoin de manière à ce qu'ils complètent celui du 2e cycle et à ce que les élèves soient bien préparés. Toutefois, nous n'envisageons pas d'importantes modifications à cet égard pour le moment.

La proportion de temps consacrée aux cours obligatoires par rapport à celle consacrée aux cours à option sera augmentée.

En ce qui concerne l'enseignement de la langue première, on insistera davantage sur la grammaire et sur le développement d'aptitudes à la communication.

Vocational education will be reoriented to provide students with a range of general manual and technical skills that are needed to function in modern society. Many of these skills would be common to a large number of occupational fields and would provide a basic grounding in relation to them. The program will have both compulsory and elective components.

Subject to Provincial guidelines, school boards will be permitted to establish a limited number of locally relevant, elective courses.

The Department of Education will develop specific public school educational objectives for each subject which recognize that results are important and results will be measured.

Sufficient flexibility will be retained in the contents of designated core and elective courses to recognize the importance of students developing an appreciation of their own cultural and linguistic heritage.

An opportunity should be available to all children in the province to become reasonably proficient in the second language. Therefore, the current 'core' (non-immersion) second language programs will be strengthened, with emphasis being on the development of basic verbal communication skills. This will be in addition to the immersion programs that are now available.

- 9 -

L'enseignement professionnel sera repensé de façon à fournir aux élèves les compétences manuelles et techniques générales dont ils auront besoin dans la société. Beaucoup de ces compétences sont communes à un grand nombre de domaines professionnels et donneront des connaissances de base dans chacun d'eux. Le programme aura aussi bien des cours obligatoires que des cours à option.

Sous réserve des lignes de conduite de la Province, les conseils scolaires seront autorisés à offrir un nombre limité de cours à option d'intérêt local.

Le ministère de l'Éducation établira des objectifs pédagogiques précis pour chaque matière qui tiendront compte du fait que les résultats sont importants et qu'il convient de les mesurer.

Suffisamment de flexibilité sera retenue en ce qui concerne le contenu de certains cours obligatoires et cours à option, en reconnaissance de l'importance pour l'étudiant d'apprendre à connaître son patrimoine culturel et linguistique.

Il faut donner à tous un choix véritable de sorte que chaque enfant de la province ait la chance de pouvoir se débrouiller suffisamment bien dans la langue seconde. Par conséquent, le tronc actuel de cours de langue seconde (en dehors des programmes d'immersion) sera renforcé, l'accent étant mis sur l'acquisition d'aptitudes de base à la communication orale. Ce programme viendra s'ajouter aux programmes de l'immersion actuellement disponibles.

School boards will be responsible for the special education program(s) in their districts. Regular public school facilities will be used to the fullest extent feasible for special education classes.

The length of the school year for students (i.e. actual teaching days) will be increased from 182 to 187 days. At the moment, New Brunswick has one of the shortest school years in Canada, which tends, in turn to be shorter than many other countries.

3. TEACHERS AND MANAGEMENT

Priority must be given to teacher training to ensure that those who will be teaching children and managing the learning process are the best possible and that they are well equipped to do so.

PRE-SERVICE TEACHER TRAINING:

The teaching profession is vital to the preservation and development of our society. Therefore, carefully defined, higher entrance criteria will be established for teacher training programs. Besides academic qualifications, key attitudinal and skill factors will be considered and a personal interview will be given to each candidate prior to selection.

Les conseils scolaires seront chargés du(des) programme(s) d'enseignement spécial dans leur district. Les installations scolaires ordinaires seront utilisées dans toute la mesure du possible pour les classes spéciales.

L'année scolaire, c'est-à-dire le nombre réel de jours d'enseignement, passera de 182 à 187 jours. A l'heure actuelle, l'année scolaire du Nouveau-Brunswick est l'une des plus courtes au Canada. Par ailleurs, les années scolaires des autres parties du pays ont tendance à être aussi plus courtes que celles d'autres nations.

3. LES ENSEIGNANTS ET LA GESTION

La priorité doit être accordée à la formation des enseignants pour faire en sorte que ceux qui sont chargés d'enseigner à nos enfants et de diriger le processus d'apprentissage soient le plus compétent possible et disposent des outils nécessaires.

FORMATION DES ENSEIGNANTS AVANT L'ENTRÉE EN FONCTIONS:

L'enseignement est indispensable à la préservation et à l'évolution de notre société. Nous établirons donc des critères d'admission plus élevés et soigneusement définis pour les programmes de formation des enseignants. En plus des titres scolaires, nous tiendrons compte d'attitudes clés et de facteurs de compétence, et une entrevue personnelle sera accordée à chaque candidat avant la sélection.

Those students who wish to become specialized teachers will be required to complete a specified minimum number of courses in any subject(s) they plan to teach. They will be required to reach a defined achievement level in each of these courses and to periodically update their knowledge base. Similar opportunities will be available for generalist teachers as well.

Successful completion of practice teaching will constitute an essential element of the teacher training program. This experience will also be provided at various points during the program.

IN-SERVICE TEACHER EDUCATION:

The Department of Education, in collaboration with school boards, will re-establish a leadership role in the in-service education (professional development) field. This includes overall coordination and ensuring that sufficient attention is given to the retraining of teachers in response to changes in curriculum design and contents.

Within the established Provincial guidelines, the Provincial Educational (sabbatical) Leave Program will be administered at the school district level.

- 11 -

Les étudiants qui aspirent à devenir des enseignants spécialisés devront obligatoirement suivre un nombre minimum de cours pour toutes les matières qu'ils doivent enseigner. Ils devront atteindre un niveau de réussite clairement défini pour chacun de ces cours et mettre périodiquement à jour leur base de connaissances. Les mêmes possibilités seront aussi offertes aux enseignants généralistes.

Par ailleurs, la réussite du stage d'enseignement pratique constituera un élément essentiel du programme de formation des enseignants. Les stages seront aussi prévus à diverses périodes durant le programme.

FORMATION EN COURS D'EMPLOI:

Le ministère de l'Éducation, en collaboration avec les districts scolaires, reprendra son rôle de chef de file dans le domaine du perfectionnement professionnel, ou formation en cours d'emploi. Il sera donc chargé de la coordination générale de ces activités et de veiller à ce que l'on accorde une attention suffisante au recyclage des enseignants lorsque des modifications sont apportées à la conception et à la teneur des programmes d'études.

Dans le cadre des lignes de conduite provinciales établies, le programme de congé d'études (congé sabbatique) sera administré au niveau des districts scolaires.

MANAGEMENT:

Traditionally, principals have been part of the teachers' collective bargaining group. Yet they are expected to be both 'master teachers' and administrators. While both of these functions are very important, they do not always complement each other.

A suitable balance between a principal's educational leadership and managerial leadership must be defined and maintained. Therefore, school principals will remain in the teachers' bargaining unit. However, their management functions (for example, evaluation of teachers) will be clearly stated and routinely monitored.

The roles of others involved in managing the school system must also be clearly defined and oriented towards increasing the effectiveness and efficiency of the system. The role, authority and specific responsibilities of superintendents, supervisors and subject coordinators will be clearly specified in legislation and policy.

- 12 -

GESTION:

Dans le passé, les directeurs d'école du Nouveau-Brunswick ont toujours fait partie de l'unité de négociation des enseignants. Pourtant, ils sont tenus d'agir à la fois comme "enseignants en chef" et administrateurs. Malgré que ces deux tâches sont très importantes, elles ne sont pas toujours compatibles.

Il est impératif d'établir et de maintenir un équilibre convenable entre les fonctions d'enseignement et les fonctions administratives des directeurs. Ces derniers continueront donc de faire partie de l'unité de négociation des enseignants. Toutefois, leurs fonctions administratives (par exemple l'évaluation des enseignants) seront clairement définies et couramment vérifiées.

Le rôle des autres personnes participant à la gestion du système scolaire doit également être défini clairement et conçu de façon à accroître l'efficacité du système. Le rôle, les pouvoirs et les fonctions précises des directeurs généraux, des conseillers en pédagogie et des coordonnateurs des matières seront clairement énoncés dans la loi et les lignes de conduite.

4. EVALUATION

The Department of Education, with input from other sources, will develop and implement a comprehensive provincial evaluation policy and guidelines for the public school system. This policy will cover curriculum design, teaching methods, teacher performance, student performance and school system operation and management.

The Department of Education will assist School Boards in designing and implementing evaluation and professional development programs for superintendents and other senior district administrative staff. Such programs will be established in all districts.

The following provincial evaluation initiatives will be implemented as elements of the overall process:

1. An evaluation model for new and revised courses.

2. A provincial system of high school graduation examinations covering language arts, mathematics, sciences and social studies. They will be roughly equal in value to each high school's own methods of determining whether students have successfully completed the public school system.

3. A central provincial registry of marks (achievement). These marks would be available to employers.

4. A common provincial high school diploma.

4. ÉVALUATION

Le ministère de l'Éducation, avec le concours d'autres organismes, élaborera et mettra en oeuvre une politique d'évaluation provinciale ainsi que des lignes de conduite pour les écoles publiques. Cette politique portera sur l'élaboration des programmes d'études, les méthodes d'enseignement, le rendement des enseignants, le rendement des élèves ainsi que le fonctionnement et la gestion du système scolaire.

En outre, le ministère de l'Éducation aidera les conseils scolaires à élaborer et à mettre en oeuvre des programmes d'évaluation et de perfectionnement professionnel à l'intention des directeurs généraux et des autres membres du personnel administratif cadre des districts. Des programmes de ce genre seront mis sur pied dans tous les districts.

Les mesures d'évaluation suivantes seront adoptées à titre d'éléments du processus global :

1. Un modèle d'évaluation pour les nouveaux cours et les cours révisés.

2. Un système provincial d'examens pour le diplôme d'études secondaires portant sur les disciplines linguistiques, les mathématiques, les sciences pures et les sciences sociales. Ces examens auront plus ou moins la même valeur que les méthodes qu'utilise chaque école secondaire pour déterminer si un élève a réussi ou non le programme du système des écoles publiques.

3. Un registre central des relevés de notes. Les employeurs auraient accès à ces relevés.

4. Un diplôme d'études secondaires uniforme pour l'ensemble de la province.

The Provincial Achievement Testing Program at grades 3, 6, 9 and 12 will be continued (or some other suitable combination established). General and subject comparisons of results (not individual student marks) will be made public to permit comparisons between school districts and with other provinces and to show trends.

A provincial policy on compulsory, periodic teacher evaluation will be developed, implemented and maintained.

Evaluation can identify issues and problems before they get out of hand, as well as areas where improvement appears desirable. Furthermore, areas of excellence can be pinpointed.

The policy directions outlined here reflect the needs and issues in education, as identified with the help of many New Brunswick citizens. They will ensure greater effectiveness and efficiency in the public school system and make sure that it is in a position to evolve to meet society's changing needs.

However, care must be taken not to act without a clear strategy for accomplishing needed changes.

- 14 -

Le programme provincial d'examens pour les 3e, 6e, 9e et 12e années (ou pour une autre combinaison convenable) se poursuivra. Les données des comparaisons générales et des comparaisons par matière des résultats (et non des notes individuelles des étudiants) seront rendues publiques afin de permettre la comparaison entre les districts scolaires et avec d'autres provinces et également pour indiquer des tendances.

Une politique provinciale sur l'évaluation obligatoire et périodique des enseignants sera élaborée, mise en oeuvre et maintenue.

L'évaluation peut être un moyen de déceler les problèmes avant qu'il ne soit trop tard et de cerner les domaines qu'il serait souhaitable d'améliorer. De plus, il permettra de faire ressortir les domaines d'excellence.

Les orientations énumérées ici reflètent les besoins et les problèmes dans le domaine de l'éducation, définis avec l'aide de nombreux citoyens du Nouveau-Brunswick. Ces orientations permettront d'accroître l'efficacité de notre système d'enseignement public et de nous assurer qu'il peut évoluer, de façon à répondre aux besoins sans cesse nouveaux de notre société.

Cependant, nous devons avoir soin de ne pas passer à l'action avant d'avoir établi une stratégie clairement définie en vue d'effectuer les changements nécessaires.

The outline that has been given provides the framework for action. It cannot, of course, answer all questions. In some cases, specific questions may not be answerable at this time. These will be dealt with in the forthcoming elaboration and implementation stage that will be headed by the Minister of Education and that will include opportunities for input by trustees, superintendents, teachers, and others. The Government needs and wants constructive input from such sources.

Some of the changes planned for the Province's public school system may take several years to accomplish. What is required is a long-term commitment by all concerned parties if the planned reforms are to ultimately be successful.

It is a constant challenge to work in a program area on which society places such high and diverse expectations. This is true whether one is involved in organizing, administering or teaching in some other aspect of the public school system. However, while there may be frustrations and difficulties at times, there are also great personal, professional and societal rewards. Therefore, New Brunswickers can be assured that there will be a concerted effort to successfully achieve the objectives that have been set.

- 15 -

Le présent résumé donne le plan d'action. Bien entendu, il ne répond pas à toutes les questions. Dans bien des cas, il se peut même que certaines questions soient sans réponse à ce stage-ci. Nous les étudierons à l'étape de l'élaboration et de la mise en oeuvre, qui sera dirigée par le ministre de l'Éducation et qui comportera la participation des conseillers scolaires, des directeurs généraux, des enseignants et autres. Le gouvernement a besoin de la participation constructive de ces personnes.

Il faudra peut-être de nombreuses années pour apporter certains des changements prévus pour le système scolaire de la province. Il est essentiel que toutes les parties intéressées s'engagent fermement si nous voulons que ces réformes soient menées à bien.

L'éducation est un défi constant, car notre société nourrit des espérances élevées et diversifiées à son égard. Il s'agit donc d'un important défi à relever tant pour les administrateurs, pour les enseignants et pour ceux qui s'occupent de tout autre aspect du système des écoles publiques. Les personnes qui y travaillent peuvent parfois se heurter à des difficultés et essuyer des frustrations, mais elles en retirent également de grandes satisfactions au niveau personnel, professionnel et social. Les Néo-Brunswickois peuvent donc être assurés qu'il y aura des efforts concertés pour la réalisation des objectifs fixés.

SUPPLEMENTARY NOTES

ON

SELECTED EDUCATIONAL SERVICES TOPICS

OFFICE OF GOVERNMENT REFORM

MARCH 4, 1985

CONTENTS

ITEM		PAGE
1.	Future Roles and Relationships: - The Department of Education and School Boards	1
2.	Comparison of Roles and Relationships	6
3.	Curriculum Reorientation - High School	9
4.	Vocational Educational Reorientation	11
5.	Provincial Achievement Testing Program	14
6.	Provincial Exams	15
7.	General Design and Operational Guidelines	16
8.	Principles of Use and Sharing of School Facilities by the Community	17
9.	Provincial Government Policy on Community Use of Schools	18

Educational Services

1. FUTURE ROLES AND RESPONSIBILITIES: THE DEPARTMENT OF EDUCATION AND SCHOOL BOARDS

The Department will determine what is required via program objectives and standards, provide funds, monitor the system and evaluate performance and results. School boards will be responsible for day to day program and financial management, delivery of prescribed services and selected support services and will have a considerable degree of flexibility in deciding how to do so.

Budget Preparation
(Provincial Level)

Dept. of Education:	Prepare the budget.
School Boards:	Provide input to the Department.

Budget Preparation
(District)

Dept. of Education:	Provide assistance when requested.
School Boards:	Prepare district budget within Provincial guidelines.

District Funding

Dept. of Education:	Design and maintain a funding formula in accordance with specified principles that enable districts to deliver the Provincial educational program.
School Boards:	Will have an opportunity for input in relation to determining an appropriate funding formula, monitoring its effectiveness and any future modifications to it.

Educational Program

Dept. of Education: Design the education program.

- policy framework (directions, objectives, priorities).
- program (curriculum) availability and content standards.
- coordinate curriculum development.
- resource input quality standards
- guidelines for efficient use of resources (facilities, equipment, etc.)
- regular liaison with districts.
- ensuring successful implementation.

Monitor the system against objectives, standards, etc.

- performance indicators devised.
- structured, multi-part evaluation program covering effectiveness, efficiency and quality in relation to curriculum, teachers, students and school management/operation.
- suitable management information system.
- public availability of information on educational and efficiency performance in relation to objectives, standards and guidelines and other districts.

Provincial teacher pre- and in-service training program requirements/guidelines and priorities coupled with ear-marked funds distributed to districts (including redirection of funds now in the teachers' collective agreement). Also general coordination and regular monitoring of the system.

School Boards:

Deliver the prescribed educational program in accordance with Provincial standards.

Potential for locally relevant electives, subject to Provincial guidelines.

Potential for program enrichment (e.g. second language).

Must be able to clearly demonstrate/document that curriculum <u>standards</u> are being met.

If <u>guidelines</u> not followed, must document rationale.

Input regarding system needs and priorities, particularly curriculum development and curriculum support materials review process (along with administrative and teaching staff).

Active and extensive participation in the development and operation of the Provincial evaluation program, including carrying out certain elements such as personnel evaluation.

Administration of teacher in-service training program and associated funds.

Coordinate curriculum implementation in district (redirection of some current teachers).

Accountability
- Educational Programs

Dept. of Education:

The Minister is accountable to the Legislature. The Minister will still be able to remove a school board for specified reasons.

Publicize what school boards are responsible and accountable for, i.e. what decisions/choices they are empowered and expected to make.

Routinely refer 'complaints' back to school boards for resolution.

Investigate if repeated complaints.

Annual meeting with school boards on educational issues coupled with support for orientation and 'continuing education' of school board members.

Department issues an annual public report on comparison of performance and results among districts.

Identify and publicize specific opportunities for public input regarding system needs and priorities at the district level.

School Boards:

Boards are accountable to the Minister for achieving public school educational objectives and adhering to established standards and to their electorate for successfully carrying out their delegated responsibilities in relation to efficient and effective delivery of the public school educational program.

Advance public announcement of school board meetings and agenda topics required.

Regular receipt and review of management information on program performance.

At least an annual meeting with chief superintendent and an annual public report to the Minister on educational performance and results in the district.

Accountability
- Financial

Dept. of Education:	The Minister is accountable to the Legislature. Regular Departmental financial monitoring through a suitable management information system. The Minister will still be able to remove a school board for financial mismanagement.
School Boards:	Accountable to the Minister for the efficient administration of financial resources to meet educational program objectives and standards in keeping with established accounting practices and Provincial reporting requirements. Planned budget and actual expenditure information made public at the district and Provincial level, including inter-district comparisons.

Administration

Dept. of Education:	Set general operational guidelines for school districts. - classifications, remuneration and standards for hiring staff (Board of Management with input from Department). - guidelines for efficient use of resources. - provide consulting services in administration-related matters where required. Set community use of schools policy and monitor. Funding for major facility repairs/renovations.
School Boards:	Some flexibility to determine specific staff requirements and manage human resources within Provincial guidelines, including collective agreements and subject to available resources. Must document rationale for not following guidelines. Staff hirings, dismissal and lay-offs. General financial management. Place students in classrooms in the most efficient manner. Facility use (for educational purposes) and closure decisions (document rationale and make public). Routine facility maintenance and repairs. Establish school bus routes.

Ensure safety of personnel and students in accordance with Provincial standards.

Student discipline (e.g. expulsion - principal recommends, superintendent decides, appeal goes to board).

Determine school library material needs.

All other support functions required for the delivery of the educational program.

Carry out Provincial community use of schools policy.

Collective Bargaining

Dept. of Education: Active participation with the Board of Management on the bargaining team.

School Boards: Provide structured input to the collective bargaining process (operational management perspective and assessment of implications).

Relations with the Public

Dept. of Education: Deal with issues of a Provincial/ general policy nature.

Refer to boards issues that should be dealt with at the district level.

Maintain regular contact with key Provincial education groups.

Be available for consultation with citizens or groups as needed.

School Boards: Deal with issues for which the board is designated as responsible.

Maintain a close link to the local citizens in relation to public school system issues.

Maintain regular, liaison with the Minister and appropriate Departmental staff.

Capital Projects

Dept. of Education: The Minister will establish priorities in relation to capital projects.

School Boards: Provide input regarding needs priorities in the district.

Educational Services

2. COMPARISON OF ROLES AND RELATIONSHIPS: THE DEPARTMENT OF EDUCATION AND SCHOOL BOARDS

Note: This gives a brief comparison of the key changes that will take place in roles of and relationships between the Department of Education and School Boards.

Item	Present	Planned
Funding	1. Government sets funding level for the Department of Education.	1. No change.
	2. Department of Education determines district allocations by the use of funding formula and non-formula items.	2. A revised budgeting method will be put in place for the 1986-87 school year.
	3. Local taxation almost non-existent.	3. No change.
Budget Controls	1. Department sets the district budgets and control over expenditures:	1. Department will set the total budget amount for each district:
	- Sets the number of teachers.	- A guideline will be provided for the number of teachers that should be available.
	- Sets the number of support staff and maintains control over the number of maintenance and transportation personnel.	- Support staff will be provided as prescribed by collective agreements.
	- Sets fixed amounts for libraries, student activities, professional development, etc. and ensures these amounts are actually spent.	- Some flexibility will be provided in <u>how</u> to arrive at the predetermined objectives (i.e. efficient and effective resource use).
	2. Districts have very little flexibility - every item is controlled.	2. Districts will have the flexibility to transfer funds from item to item in order to ensure the most efficient and effective services.
	3. Department ensures that funds are spent according to standard practices and within laws of the Province.	3. No change.
	4. Districts are subject to regular financial audits.	4. No change.
	5. There are no provisions for ensuring that districts' financing be made public.	5. Districts' general financial situation will be made public.

Item	Present	Planned
Transportation	1. Department sets detailed guidelines for the school bus system.	1. Department will establish general guidelines* and districts will have final say as to bus stops, etc. within the guidelines.
	2. Department determines dangerous routes.	2. Districts will determine hazardous routes and any other special circumstances.
	3. Working conditions of bus drivers are determined in collective agreement.	3. No change
	4. Limited use of municipal bus systems in places where they exist.	4. Where a municipal bus system exists, students (e.g. grades 7 -12) should use it to the fullest extent feasible.
		*Example: Transportation will be provided to students over 'x' km from the school or students living nearer who are handicapped and need special consideration.
Curriculum	1. Department determines and develops curriculum for the educational program.	1. No change.
	2. Districts are expected to implement the prescribed curriculum, but considerable variations exist.	2. Districts will be required to implement the prescribed curriculum and will be made explicitly accountable to the Minister for ensuring its delivery as per design.
Monitoring and Evaluation	1. Department has testing program in grades 3, 6, 9 and 12.	1. No change.
	2. Department has no testing program for determining high school completion.	2. Department of Education will establish a Provincial testing program to help in determining high school graduation (grade 12).
	3. Test results are not made public.	3. Aggregated test results (not individual student results) to permit comparisons and show trends.
	4. Department encourages teacher evaluation.	4. Department will provide support for a proper teacher evaluation and districts will be required to evaluate teachers in the prescribed manner.

Item	Present	Planned
	5. Department has no set system for curriculum evaluation.	5. Department will establish a system for ongoing curriculum review and evaluation.
	6. Department has no way of ensuring that programs are delivered as prescribed.	6. Department will ensure that programs are respected and will monitor activities of districts.
	7. Department does not audit the delivery of educational programs.	7. Department will audit results and delivery of educational programs and make results public.
Placement of Teachers and Students	1. Problems of overcrowding of classes and busses are dealt with by the Department.	1. Problems of overcrowding of classes and busses will be dealt with by the school boards in the context of Provincial guidelines.
	2. Districts place students and teachers (within the confines of the collective agreements) but there is a tendency to refer problems to the Department.	2. The Department will not normally become involved in these matters - districts will be expected to resolve them.
School Buildings	1. Closing of unnecessary buildings need Minister's approval.	1. Closing of unnecessary buildings will be the responsibility of school boards.
	2. Major capital projects are a Provincial responsibility.	2. No change.
	3. Minor repairs are a district responsibility subject to Provincial standards (where possible and competitive, preference given to local suppliers).	3. No change.
	4. Funding of major repairs is a specific Department of Education responsibility.	4. No anticipated change. However, earlier commitment of funds is a key requirement for an efficient system (coupled with coordinated planning) and will be explored.
Accountability	1. Minister is accountable to the Legislative Assembly for public school education.	1. No change.
	2. School districts are accountable to the Minister for efficient financial management.	2. No change.
	3. School districts are accountable to the Minister for delivering the defined educational program.	3. At present this is true in theory only. Mechanisms will be put in place to ensure that the programs are delivered as prescribed.

Educational Services

3. CURRICULUM REORIENTATION - HIGH SCHOOL

TOPIC	PRESENT	PLANNED
PROGRAM TRACKING	* Three tracks: -College Preparatory -General Educational & Occupational -Practical	* Discontinue program 'tracks' except for Practical (special education).
	* Students are categorized in terms of an overall program	* Students not categorized in terms of an overall program.
SUBJECT TRACKING	* Four levels: -Level 4 or 8; Special education -Level 3-7; mostly vocational courses -Level 2 or 6; Regular courses -Level 1 or 5; Enriched courses	* 2 levels of each course: -Regular students -Slow learners (difficulty with a given subject or subjects)
		* Other Features: - Enriched elective courses to enable students to pursue subjects beyond the common core material. - Students would be directed into the proper level for their abilities.
COMMON CORE	* Not the same for 3 programs.	* Common core of subject areas for all.
	* 10 subjects out of a total of 18.	* Compulsory core to be between 66 2/3% and 75% of total time.
		* Other Features: - Possibility of total number of courses being increased to 21(to be explored). - More flexible delivery system to be investigated.
ELECTIVES	* Electives are available in large numbers and for a wide variety of subjects in many, but not all, districts.	* To be continued, but greater control on subjects and courses available.
	* Considerable potential for local electives.	* Potential for locally relevant electives, within limits.
		* Other Features: - Possible reduction in total number and variety of electives available. - Electives available in compulsory subjects that go beyond the common core material.

TOPIC	PRESENT	PLANNED
VOCATIONAL EDUCATION	* Oriented to provide trade training in specific occupations.	* Occupational 'track' to be discontinued as currently structured and replaced by a generic approach to manual and technical skills training.
	* Available only as electives.	* Both compulsory courses and electives.
	* Accreditation for certain trades is the objective.	* Accreditation possible, but not the basic objective.
COMPUTER LITERACY	* Not an objective presently.	* To be an objective.
SELECTION OF ELECTIVES	* Students select electives in Grade 10.	* Feasibility of electives available only in Grades 11 and 12 to be assessed.

Educational Services

4. VOCATIONAL EDUCATION REORIENTATION

TOPIC	PRESENT	PLANNED
JUNIOR HIGH SCHOOL (Grades 7 - 9)	* Mostly provided in Grades 8-9, some schools start in Grade 7. * Traditional program. . Exploratory in nature for industrial. . Traditional sewing, cooking for Home Economics. - Some child care. - Some schools provide family living. * Compulsory.	* Integrated co-educational program to be provided in Grades 7, 8 and 9. * New curriculum, but with potential to incorporate some elements of the existing ones. *Compulsory.
SENIOR HIGH SCHOOL (Grades 10-12)	* Three general/occupational tracks: - Industrial - Home Economics - Business Education	* Tracking to be discontinued.
	* Characteristics of existing program: - General program in Grade 10. - Concentration of 3 periods each day in Grades 11 and 12. - Oriented for job entry in a few specific occupations. - Possibility for recognition by Community College accreditation system.	* Characteristics of generic approach to vocational education: - Emphasis on providing general manual and technical skills in a number of occupations. - Lays groundwork for subsequent Community College programs.
	* All electives.	* Most courses will be electives. At least one credit compulsory.
	* Duplication between high school programs and those of Community Colleges.	* No duplication of programs. - Duplication of some skills, but student should not repeat acquired knowledge once enrolled at Community College.

Rationale for the General/Generic Skills Approach:

- To modernize the vocational education program so it is more relevant to the needs of today's and tomorrow's society and economy.

- The present approach graduates students that tend to be weak in languages, math and science.

- A wide variety of skills are now required because of the ever growing complexity of the work place.

- Trades and occupations now provided in school are out of date and demand is low - limited employment capability. Many students with more advanced training in the same fields have a difficult time finding employment.

- Students should have broad exposure to enable them to make an informed career choice upon leaving the public school system.

- Equal opportunity should be provided to both male and female students.

- Expensive, specialized, existing vocational education equipment will soon need to be replaced in most high schools. There is little point in replacing it with more of the same type if it is part of a program that is of little relevance to modern labour market needs.

Examples of Generic Skills That Could be Provided:

- There is not a detailed list at this time. The actual curriculum content (compulsory core and electives) will have to be determined by the Department of Education through consultation with industry and other relevant groups.

- A few examples (for illustrative purposes only) are:

  - Use of a standard keyboard (typewriters, word processors, computers)
  - Basic computer programming
  - Basic construction principles and planning methods
  - Identification and use of basic carpentry/ woodworking tools
  - Basic sketching and drafting
  - Blueprint reading
  - Basic electricity and electronics
  - Basic plumbing (including the operation of a pump)
  - Internal combustion engine operation, maintenance and basic and repairs
  - Office functions and operation, automation concepts, record keeping principles
  - Welding - identification of tools and basic welding
  - Basic financial and household management principles
  - Following instructions to successfully complete tasks

- New skill areas would be identified and introduced, as required, so that students will be better prepared for the new employment opportunities.

- Current equipment would be replaced or augmented by computer terminals using specialized software in individualized teaching modules.

- This approach would be phased-in so as to permit teacher retraining.

Educational Services

5. PROVINCIAL ACHIEVEMENT TESTING PROGRAM

Item	Present	Planned
Testing levels	Grades 3, 6, 9 and 12	The same or some other similar combination
High School graduation	None at present	Provincial High School graduation exams will be established
Coverage	Present testing program is administered to everyone	Present practice will continue
Common High School Diploma	Every district issues own diploma within Provincial guidelines. Some districts have separate diplomas for each 'track'.	Common high school diploma for all students. Passing the Provincial exams in the designated core subjects will be one of the requirements.
Public disclosure of results	Only district boards receive information. Little possibility for comparison among schools or among districts	Department will make aggregate information public. Principle that parents have a right to know how their schools are performing. - individual student results will not be made public.
Subjects tested Provincially for High School completion	None	Language Arts Mathematics Sciences Social Studies

Education Services

6. PROVINCIAL EXAMS

Item	Departmental Exams Prior to 1972	Planned
Compulsory	No	Yes
Required for High School Graduation	No	Yes
Common Provincial Exam	Yes	Not necessarily. A series of questions could be developed to cover the same content and they could be chosen randomly so the actual combination of questions used could vary from area to area although the same knowledge would be tested.
Complemented by School Marks	No	Yes - School marks to count at least 50%.
Subject Areas Covered	Most subjects taught in Grades 11 and 12	Only in a limited number of core subject areas: - Language Arts - Mathematics - Sciences - Social Studies Will recognize differentials in course content due to student ability.
Provincially administered	Yes - Exams distributed, collected and marked at Department of Education	Department responsible for question bank and overall supervision of system. Automation should permit considerable involvement by districts in system operation.
Testing Period	After completion of regular classes in June	To be done for each subject as it is completed at the end of a semester.
Corrected at Provincial Level	Yes - done by hand	Yes - modern technology level used to prepare copies at local level using a Provincial bank of questions with maximum use of electronic correction methods. This approach should make it possible to correct exams at the district level.
Provision for supplemental	Yes	Yes

Educational Services

7. GENERAL DESIGN AND OPERATIONAL GUIDELINES

1. Strong emphasis on ensuring that all students have a broadly based, common core of knowledge and skills with which to participate in society.

2. Strong emphasis on developing the ability to think, make decisions and express oneself clearly.

3. Provide a positive, constructive challenge to students to strive for excellence.

4. The education system should challenge itself and continually look for ways to improve its efficiency and effectiveness, i.e. set an example for students.

5. Personnel should be carefully trained and selected for their knowledge, skills and abilities in relation to the system's needs and should be effectively and efficiently managed.

6. Openness to public input and scrutiny and promotion of public awareness of current and emerging issues to facilitate informed input combined with opportunities for constructive input by the public and interest groups in the evolution of the education system.

7. In addition to marketable knowledge and skills, essential ideas and concepts that the education system should help to instill in students are:

   - the concepts of equity, equality and social justice
   - the relationship between rights, privileges and responsibilities
   - a sense of personal responsibility for one's actions
   - how society functions - key economic, political and social characteristics
   - an appreciation of mankind's endeavours in all fields
   - mankind, the environment and their interrelationships
   - technology as a useful tool to be controlled and used to achieve society's objectives, not an end in itself.

8. Seek out and endeavour to develop special talents and potential and help to overcome or compensate for weaknesses and disabilities.

Educational Services

8. PRINCIPLES OF USE AND SHARING OF SCHOOL FACILITIES BY THE COMMUNITY

The following fundamental principles establish a framework in regard to the use and sharing of school facilities:

1. School facilities are community resources and are to be made available for community use.

2. Duplication of recreation or cultural facilities should not be undertaken by a municipality where similar school facilities are already available.

3. Duplication of recreational, sport or cultural facilities should not be undertaken by a school board where similar facilities are already available in the municipality.

4. The Provincial Government encourages municipalities and school boards to undertake joint capital projects so as to avoid unnecessary duplication of facilities.

5. The Provincial Government encourages municipalities and school boards to conclude agreements for the joint administration of recreation, sport or cultural facilities.

6. The Provincial Government will not sponsor or finance any capital project re: recreation, sport or culture before every avenue of cooperation between concerned parties has been thoroughly explored.

7. School facilities should be made available to non-profit groups at the lowest cost possible, i.e. cover actual cost only.

Educational Services

9. PROVINCIAL GOVERNMENT POLICY ON COMMUNITY USE OF SCHOOLS

- The ultimate responsibility for implementing and administering the policies intended to permit use of school facilities lies with the Board of School Trustees of each school district.

- Each school board will establish a policy regarding the community use of schools that includes a schedule of rates (based on Provincial guidelines) and will inform the public of these policies and the procedures to be followed in obtaining the use of school facilities.

- School boards will submit to the Minister, along with their annual budget request, copies of the policies and rates adopted by the board for the current school year.

- School boards will keep a record of the use of school facilities by community groups for audit purposes.

- Only persons authorized by the school board or an official designated by the school board shall have a key to the school.

- Costs associated with utilization of facilities are to be charged to the groups involved.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

SUR

CERTAINS ASPECTS DES SERVICES ÉDUCATIFS

CABINET DE LA RÉFORME GOUVERNEMENTALE

LE 4 MARS 1985

TABLE DES MATIERES

ARTICLE		PAGE
1.	Le ministère de l'Éducation et les conseils scolaires - leur rôle et leurs responsabilités dans l'avenir	1
2.	Comparaison des rôles et relations	7
3.	Nouvelle orientation - programme d'études du secondaire 2e cycle	9
4.	Nouvelle orientation - formation professionnelle	11
5.	Programme provincial d'examens dans les écoles secondaires	14
6.	Examens provinciaux	15
7.	Conception générale et lignes directrices de fonctionnement	16
8.	Principes d'utilisation et de partage des installations scolaires par la communauté	17
9.	Politiques du gouvernement provincial sur l'utilisation communautaire des écoles	18

1. LE MINISTERE DE L'EDUCATION ET LES CONSEILS SCOLAIRES: LEUR ROLE ET LEURS RESPONSABILITES

Le Ministère déterminera quels sont les besoins et comment les satisfaire au moyen des objectifs du programme et des normes. Il fournira les fonds, contrôlera le système et évaluera le rendement ainsi que les résultats obtenus. Les conseils scolaires seront chargés de la gestion quotidienne du programme et du budget, de la prestation des services prescrits ainsi que des services de soutien établis et ils auront une certaine latitude sur la façon de le faire.

Préparation du budget
(à l'échelle provinciale)

Ministère de l'Education:	Préparer le budget.
Conseils scolaires:	Fournir de l'information au Ministere.

Préparation du budget
(pour le district)

Ministère : de l'Education	Fournir de l'aide au besoin.
Conseils scolaires:	Préparer le budget du district conformément aux lignes directrices provinciales.

Méthode d'attribution des fonds pour le district

Ministère de l'Education:	Concevoir et appliquer une formule de financement conforme aux principes établis et qui permettra aux districts de réaliser le programme d'études provincial.
Conseils scolaires:	Possibilité de donner leur avis sur l'établissement d'une formule de financement convenable, sur le contrôle de son efficacité et toute modification à y apporter dans l'avenir.

Programme d'études

Ministère de l'Education:	Concevoir le programme d'études. - lignes de conduite générales (orientations, objectifs, priorités). - normes sur la disponibilité et le contenu du programme (d'études). - coordonner l'élaboration du programme d'études. - attribution des ressources et normes de qualité. - lignes directrices sur l'utilisation efficace des ressources (installations, équipement, etc.). - liaison soutenue avec les districts. - assurer une mise en oeuvre réussie.

Contrôler le système par rapport aux objectifs, aux normes, etc.

- indices sur le rendement établis
- programme structuré d'évaluation multipartite portant sur l'efficience, l'efficacité et la qualité pour ce qui est du programme d'études, du travail des enseignants et des élèves ainsi que de la gestion et de l'exploitation des écoles.
- système d'information de gestion convenable.
- accès pour le public à l'information sur le rendement du point de vue éducation et efficacité par rapport aux objectifs, aux normes et aux lignes directrices ainsi que par rapport aux autres districts.

Exigences provinciales et lignes directrices sur la formation des enseignants avant l'entrée en service et la formation en cours d'emploi ainsi que les priorités et les fonds distribués aux districts (y compris la réaffectation des crédits actuellement réservés à l'application de la convention collective des enseignants). Aussi, coordination générale et vérification périodique du système.

Conseils scolaires:

Offrir le programme d'études prescrit conformément aux normes provinciales.

Possibilité d'offrir des cours à option d'intérêt local en se conformant aux lignes directrices provinciales.

Possibilité d'expansion du programme (ex. cours de langue seconde)

Être en mesure de prouver et d'étayer le respect des normes applicables au programme d'études.

Donner les motifs du non-respect des lignes directrices, le cas échéant.

Participer à la détermination des besoins et des priorités du système scolaire, particulièrement en ce qui concerne l'établissement du programme d'études et la révision du matériel d'appoint au programme d'études (de concert avec le personnel administratif et les enseignants).

Participer activement et de façon exhaustive à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un programme d'évaluation provinciale, y compris l'application de certains éléments comme l'évaluation du personnel.

Administrer le programme de formation des enseignants en cours d'emploi ainsi que les fonds y relatifs.

Coordonner l'application du programme d'études dans le district (réaffectation de quelques enseignants actuels).

Obligation de rendre compte
- Programmes d'études

Ministère de l'Éducation:	Le Ministre doit rendre compte à l'Assemblée législative. Conservation de la possibilité de révoquer un conseil scolaire pour des raisons précises.
	Faire connaître quelles sont les responsabilités et les obligations de rendre compte des conseils scolaires, c'est-à-dire de quelles décisions ou de quels choix ils peuvent et doivent se charger.
	Systématiquement renvoyer les "plaintes" aux conseils scolaires.
	Enquêter s'il s'agit toujours des mêmes plaintes.
	Assemblée annuelle avec les conseils scolaires sur des questions relatives à l'éducation ainsi que soutien pour l'orientation et la "formation permanente" des membres des conseils scolaires.
	Le Ministère publie un rapport annuel public sur le rendement comparatif et les résultats obtenus par les différents districts.
	Repérer et faire connaître des possibilités précises pour la participation du public en ce qui concerne les besoins du système et les priorités au niveau du district.
Conseils scolaires:	Les conseils scolaires doivent rendre compte au Ministre pour ce qui est de la réalisation des objectifs éducationnels des écoles publiques et du respect des normes établies. Ils doivent rendre compte à leurs électeurs de l'exécution réussie des fonctions qui leur ont été déléguées en ce qui concerne la prestation efficiente et efficace du programme d'études dans les écoles publiques.
	Annoncer au public les réunions des conseils scolaires ainsi que les points qui seront à l'ordre du jour.
	Recevoir et réviser périodiquement l'information de gestion sur les résultats du programme.
	Au moins une assemblée annuelle avec le directeur général en chef et un rapport annuel public adressé au Ministre et portant sur le rendement par rapport aux objectifs éducatifs et sur les résultats obtenus dans le district.

Obligation de rendre compte
- Finances

Ministère de l'Education:	Le Ministre est responsable devant l'Assemblée législative. Surveillance régulière de la situation financière ministérielle par l'intermédiaire d'un système convenable d'information de gestion. Conservation de la possibilité de révoquer un conseil scolaire par suite de mauvaise gestion.
Conseils scolaires:	Responsables, devant le Ministre, de l'administration efficace des ressources financières aux fins de la réalisation des objectifs et du respect des normes relatives au programme d'études, cela conformément aux méthodes de comptabilité établies et aux exigences de la province concernant les comptes rendus. Diffusion, au niveau des districts et de la province, de l'information sur les crédits budgétaires prévus et sur les dépenses réelles, y compris les états comparatifs entre districts.

Administration

Ministère de l'Education:	Etablissement, à l'intention des conseils scolaires, de principes directeurs pour le fonctionnement général. - classes d'emplois, rémunération et normes régissant l'embauchage du personnel (Conseil de gestion, avec la participation du Ministère). - directives visant une utilisation efficace des ressources. - prestation de services consultatifs, au besoin, en vue de régler les questions de nature administrative. Etablissement et application de directives concernant l'utilisation des écoles. Financement des projets d'envergure de réparation et de rénovation des installations.
Conseils scolaires:	Jouissance d'une certaine flexibilité pour ce qui est de déterminer les besoins précis en personnel et de gérer les ressources humaines suivant les directives provinciales, y compris les conventions collectives, et sous réserve de la disponibilité des ressources. Etaiement obligatoire des motifs de dérogation aux directives. Embauchage du personnel, renvois et mises à pied. Gestion financière générale. Placement des élèves dans les salles de classe de la manière la plus efficace possible. Pouvoir décisionnel sur l'utilisation des installations (à des fins éducatives) et de la fermeture de celles-ci. (En donner les motifs et les rendre publics.) Entretien des installations et travaux de réparation courants. Etablissement des trajets des autobus scolaires.

Responsabilité quant à la sécurité du personnel et des élèves, conformément aux normes provinciales.

Prise de mesures disciplinaires à l'égard des élèves (p. ex., suspension, expulsion, le directeur fait des recommandations, le directeur général prend les décisions, l'appel se fait auprès du conseil scolaire).

Détermination des besoins en documentation des bibliothèques scolaires.

Responsabilité pour toutes les autres fonctions de soutien nécessaires à la gestion du programme éducatif.

Application des politiques provinciales sur l'utilisation communautaire des écoles.

Négociations collectives

Ministère de l'Education:	Participation active, de concert avec le Conseil de gestion, aux fonctions de l'équipe de négociation.
Conseils scolaires:	Apport structuré au processus de négociation collective (perspectives en matière de gestion opérationnelle et évaluation des incidences).

Relations avec le public

Ministère de l'Education:	S'occuper des questions ayant trait à des directives de nature provinciale ou générale.
	Renvoyer aux conseils les questions qui devraient être traitées au niveau du district.
	Entretenir des relations soutenues avec les principaux groupes provinciaux responsables de l'éducation
	Être à la disposition de particuliers ou de groupes à des fins de consultation, selon les besoins.
Conseils scolaires:	S'occuper des questions dont le conseil est responsable
	Maintenir des liens étroits avec les citoyens en rapport avec les questions scolaires
	Maintenir des liens étroits avec le Ministre et le personnel approprié du Ministère

Projets d'immobilisations

Ministère de l'Education:	Le Ministre établira les priorités en fait de projets d'investissements.
Conseils scolaires:	Contribuer à la détermination des besoins et à l'établissement des priorités.

2. COMPARAISON DES ROLES ET RELATIONS: LE MINISTERE DE L'EDUCATION ET LES CONSEILS SCOLAIRES

Nota: Voici une brève comparaison des principaux changements qui seront apportés aux rôles et relations du ministère de l'Education et des conseils scoalaires.

Objet	Situation actuelle	Changements prévus
Financement	1. Le gouvernement établit l'importance des fonds alloués au ministère de l'Education.	1. Aucun changement.
	2. Le ministère de l'Education établit l'importance des fonds alloués aux districts suivant une formule de calcul, et l'importance des postes extra-formule.	2. Une nouvelle méthode révisée de préparation du budget sera mise en application pour l'année scolaire 1986-1987.
	3. Quasi inexistence d'une charge fiscale au niveau local.	3. Aucun changement.
Contrôles budgétaires	1. Le Ministère exerce un contrôle sur les dépenses. - Il détermine le nombre d'enseignants nécessaires.	1. Le Ministère établira le total des fonds dans le cas de chaque district. - Le programme éducatif devra être présenté suivant les prescriptions.
	- Il établit le nombre de membres du personnel de soutien professionnel et détient le contrôle sur le nombre de membres du personnel chargé de l'entretien et du transport.	- Les services de soutien seront fournis suivant les prescriptions.
	- Il établit des sommes fixes destinées aux bibliothèques, aux activités des élèves, au perfectionnement professionnel, etc., et veille à ce que ces sommes soient effectivement dépensées.	- Une certaine souplesse sera autorisée concernant <u>les moyens</u> par lesquels les objectifs établis au préalable seront réalisés (p. ex., par une utilisation efficace et efficiente des ressources).
	2. Les districts jouissent de très peu de latitude - tous les postes sont soumis à des mesures de contrôle.	2. Les districts auront la latitude de faire transférer des fonds d'un poste à un autre, aux fins de la prestation la plus efficace et la plus efficiente des services.
	3. Le Ministère veille à ce que les fonds soient dépensés suivant les normes établies et conformément aux lois de la province.	3. Aucun changement.
	4. Les districts sont soumis régulièrement à des vérifications financières.	4. Aucun changement.
	5. Il n'existe aucune disposition exigeant que les sommes d'argent accordées aux districts soient rendues publiques.	5. La situation financière des districts sera rendue publique.

Objet	Situation actuelle	Changements prévus
Transport	1. Les arrêts d'autobus sont soumis à l'approbation du Ministère.	1. Le Ministère établira des directives générales* et les districts auront le dernier mot à dire sur les arrêts d'autobus.
	2. Le Ministère détermine quels sont les trajets dangereux.	2. Les districts détermineront quels sont les trajets dangereux et décideront de toute autre circonstance spéciale.
	3. Les conditions de travail des conducteurs d'autobus sont établies dans la convention collective.	3. Aucun changement.
	4. Utilisation limitée du système d'autobus municipal dans les endroits où il en existe un.	4. Là où il existe un système d'autobus municipal, celui-ci devrait être utilisé par les élèves (p. ex., ceux de la 7e à la 12e année), dans toute la mesure du possible.
		*Exemple: Des services de transport seront fournis aux élèves sur une distance de 'x' km à partir de l'école, ou aux élèves qui habitent moins loin, mais qui sont handicapés et nécessitent une attention spéciale.
Programme d'études	1. Le ministère de l'Education élabore et établit le programme d'études utilisé dans le cadre du programme éducatif.	1. Aucun changement.
	2. Les districts scolaires sont tenus de mettre en oeuvre le programme d'études prescrit, mais il existe des écarts considérables entre les districts.	2. Les districts seront tenus de mettre en oeuvre le programme d'études prescrit et seront formellement responsables devant le Ministre pour ce qui est de veiller à ce qu'il soit présenté suivant les prescriptions.
Surveillance et évaluation	1. Le ministère de l'Education utilise un programme d'examens pour les 3e, 6e, 9e et 12e années.	1. Aucun changement.
	2. Le ministère de l'Education ne dispose d'aucun programme d'examens pour déterminer si les études secondaires ont été terminées.	2. Le ministère de l'Education établira un programme provincial d'examens en vue d'aider à déterminer si les études secondaires (12e année) ont été terminées ou non.
	3. Les résultats des examens ne sont pas communiqués au public.	3. Les résultats globaux du programme d'examens seront communiqués au public (les résultats individuels des élèves ne seront pas rendus publics).
	4. Le ministère de l'Education préconise l'évaluation des enseignants.	4. Le ministère de l'Education fournira les services de soutien nécessaires à l'évaluation des enseignants, et les districts devront effectuer une telle évaluation de la manière prescrite.

Objet	Situation actuelle	Changements prévus
	5. Le ministère de l'Education n'utilise aucun système précis pour l'évaluation du programme d'études.	5. Le ministère de l'Education établira un système pour la révision et l'évaluation du programme d'études à intervalles réguliers.
	6. Le ministère de l'Education n'a aucun moyen de vérifier si les programmes sont présentés de la manière prescrite.	6. Le ministère de l'Education veillera au respect des programmes et exercera un contrôle sur les activités des districts.
	7. Le ministère de l'Education ne vérifie pas la gestion des programmes éducatifs.	7. Le ministère de l'Education effectuera la vérification des résultats et de la présentation des programmes éducatifs, et rendra les résultats publics.
Répartition des enseignants et des élèves	1. Les problèmes que posent la surcharge des classes et l'encombrement des autobus sont du ressort du ministère de l'Education.	1. Les conseils scolaires s'occuperont des problèmes que posent la surcharge des classes et l'encombrement des autobus.
	2. Les districts font le placement des élèves et des enseignants (en respectant les dispositions des conventions collectives), mais ils ont tendance à soumettre au Ministère les problèmes qui surviennent.	2. En général, le Ministère ne s'occupera pas de ces questions - on s'attendra à ce que les districts les règlent par eux-mêmes.
Bâtiments scolaires	1. La fermeture des bâtiments non nécessaires doit être approuvée au préalable par le Ministre.	1. La fermeture des bâtiments non nécessaires sera la responsabilité du conseil.
	2. Les projets d'investissement d'envergure sont du ressort de la province.	2. Aucun changement.
	3. Les travaux de réparation de faible importance sont du ressort des districts, mais sont assujettis à des normes provinciales (dans la mesure du possible, la préférence est accordée aux fournisseurs locaux si leurs prix sont concurrentiels).	3. Aucun changement.
	4. Le ministère de l'Education est précisément responsable du financement des grands travaux de réparation.	4. Aucun changement prévu. Cependant, des allocations de fonds antérieures constituent une importante condition préalable à l'efficacité d'un système (alliée à une planification coordonnée) et elles seront étudiées.
Obligation de rendre compte	1. Le Ministre doit rendre compte à l'Assemblée législative de l'enseignement donné dans les écoles publiques.	1. Aucun changement.
	2. Les districts scolaires doivent rendre compte au Ministre de la gestion financière.	2. Aucun changement.
	3. Les districts scolaires doivent rendre compte au Ministre de la présentation du programme éducatif prescrit.	3. A l'heure actuelle, cela est vrai en théorie uniquement. Des mécanismes seront mis en place en vue de la présentation des programmes comme prescrit.

Services éducatifs

3. NOUVELLE ORIENTATION - PROGRAMME D'ETUDES DU SECONDAIRE 2e CYCLE

OBJET	SITUATION ACTUELLE	PREVISIONS
VOIES DE PROGRAMMES	* Trois voies: - Préparation à l'université - Formation générale et professionnelle - Formation pratique	* Supprimer les "voies" de programmes sauf pour la formation pratique (éducation spéciale).
	* Les élèves sont classés en fonction d'un programme général.	* Ne pas classer les élèves en fonction d'un programme général.
VOIES DE SUJETS	* Quatre voies - Niveau 4 ou 8, éducation spéciale - Niveaux 3 et 7, surtout des cours de formation professionnelle - Niveau 2 ou 6, cours ordinaires - Niveau 1 ou 5, cours enrichis	* 2 niveaux pour chaque cours: - Elèves ordinaires - Elèves lents (difficulté dans un sujet donné ou dans plusieurs sujets)
		* Autres points: - Cours à option enrichis pour permettre aux élèves d'approfondir des sujets au-delà du programme commun. - Les élèves seraient orientés vers le niveau le plus adapté à leurs aptitudes.
TRONC COMMUN	* Différent pour les 3 programmes. * 10 sujets sur un total de 18.	* Tronc commun de sujets pour tous. * Cours obligatoires équivalant à entre 66 2/3 et 75 p. 100 du temps total. * Autres points: - Possibilité d'augmenter le nombre total des cours à 21 (à étudier). - Enquêter sur un système d'enseignement plus souple.
COURS A OPTION	* Le nombre et la variété des cours à option sont considérables dans de nombreux districts, mais pas dans tous.	* A continuer, mais prévoir un plus grand contrôle sur les sujets et sur les cours offerts.
	* Importantes possibilités pour des cours à option d'intérêt local.	* Possibilités de cours à option d'intérêt local, compte tenu de certains critères. * Autres points: - Réduction possible du nombre total et de la variété des cours à option offerts. - Cours à option offerts dans les sujets obligatoires et qui seraient plus avancés que les cours du programme commun.

OBJET	SITUATION ACTUELLE	PREVISIONS
FORMATION PROFESSIONNELLE	* Orientée de façon à fournir des cours de métiers liés à des occupations précises.	* Supprimer la "voie" professionnelle sous la forme présentée actuellement et la remplacer par une approche générale à l'enseignement des aptitudes manuelles et techniques.
	* Offerte uniquement à titre de cours à option.	* A la fois des cours obligatoires et des cours à option.
	* L'accréditation pour certains métiers est l'objectif visé.	* L'accréditation serait possible, mais non le principal objectif.
CONNAISSANCES EN INFORMATIQUE	* Ne figure pas dans les objectifs	* Inclure dans les objectifs. actuels.
CHOIX DES COURS A OPTION	* Les élèves choisissent leurs cours à option en 10^{e} année.	* Etudier la faisabilité d'offrir les cours à option seulement en 11^{e} et 12^{e} année.

Services éducatifs

4. NOUVELLE ORIENTATION - PROGRAMME D'ETUDES DU SECONDAIRE 2e CYCLE

OBJET	SITUATION ACTUELLE	PREVISIONS
SECONDAIRE 1er CYCLE (7e, 8e et 9e année)	* Surtout offerte en 8e et 9e année, certaines écoles commencent en 7e année. * Programme traditionnel . Cours exploratoires pour les arts industriels . Cours traditionnels de couture et de cuisine pour les sciences domestiques. - Touchent quelque peu les soins à l'enfant. - Certaines écoles traitent de la vie familiale.	* Programme mixte intégré à offrir en 7e, 8e et 9e année. * Nouveau programme, mais prévoir la possibilité d'incorporer certains éléments des programmes actuels.
	* Obligatoire.	* Obligatoire.
SECONDAIRE 2e CYCLE (10e, 11e et 12e année)	* Trois voies générales d'occupations - Arts industriels - Sciences familiales - Cours commercial	* Les voies seront supprimées
	* Caractéristiques du programme actuel: - Programme général en 10e année. - Concentration de 3 périodes chaque jour en 11e et 12e année. - Orienté en fonction de l'entrée sur le marché du travail pour quelques occupations précises. - Possibilité que les cours soient reconnus pour le système d'accréditation du Collège communautaire.	* Caractéristiques d'une approche générale à la formation professionnelle: - L'accent est mis sur l'enseignement d'aptitudes manuelles et techniques générales dans un certain nombre d'occupations. - Fournir la base pour des programmes ultérieurs au Collège communautaire.
	* Tous des cours à option.	* La plupart seront des cours à option. Au moins un crédit obligatoire.
	Chevauchements entre les programmes du secondaire 2e cycle et ceux des Collèges communautaires	* Aucun chevauchement des programmes - chevauchement de l'enseignement de certaines aptitudes, mais l'élève n'aura pas à reprendre les connaissances acquises lorsqu'il s'inscrira au Collège communautaire.

Motifs à l'appui de l'enseignement d'aptitudes générales:

- Moderniser le programme de formation professionnelle afin qu'il soit mieux adapté aux besoins de la société et de l'économie d'aujourd'hui et de demain.

- Remédier aux lacunes du programme actuel dont les diplômés ont tendance à être faibles en communication, en mathématiques et en sciences.

- Un grand éventail d'aptitudes est maintenant requis en raison de l'évolution d'un marché du travail toujours plus complexe.

- Les métiers et les occupations actuellement enseignés dans les écoles sont périmés et la demande dans ces domaines est faible (possibilités d'emploi limitées). Un grand nombre d'étudiants dont la formation est plus avancée dans les mêmes domaines ont de la difficulté à se trouver un emploi.

- Il faudrait permettre aux élèves de toucher à un grand nombre de domaines afin qu'ils soient en mesure de faire un choix de carrière éclairé en sortant du système d'écoles publiques.

- Assurer l'égalité d'accès à la formation à la fois aux filles et aux garçons.

- L'équipement coûteux et spécialisé utilisé actuellement pour la formation professionnelle devra bientôt être remplacé dans la plupart des écoles. Il serait vain de le remplacer par de l'équipement semblable si cet équipement sert pour un programme qui est mal adapté aux besoins du marché de travail actuel.

Exemples d'aptitudes générales à enseigner:

- Il ne s'agit pas d'une liste détaillée pour le moment. Le programme d'études définitif (cours obligatoires et cours à option) devra être établi par le ministère de l'Education après consultation de l'industrie et des autres groupes pertinents.

- Voici quelques exemples seulement à titre indicatif:

  . Utilisation d'un clavier standard (machines à écrire, traitement de textes, ordinateurs)
  . Connaissances de base en conception et écriture des programmes d'ordinateurs
  . Connaissances de base sur les principes et les méthodes de planification en construction
  . Connaissance et utilisation des principaux outils de charpenterie et de menuiserie
  . Connaissances de base en dessin
  . Lecture des bleus
  . Connaissances de base en électricité et en électronique
  . Connaissances de base en plomberie (y compris le fonctionnement d'une pompe)
  . Fonctionnement, entretien et réparations de base d'un moteur à explosion interne
  . Activités et fonctionnement d'un bureau, concepts de bureautique et principes de tenue des livres
  . Soudure - outils et connaissances de base
  . Principes de base en arts ménagers et en gestion du budget
  . Capacité de suivre des instructions pour mener une tâche à bien.

- De nouvelles aptitudes seront cernées et introduites, au besoin, de sorte que les élèves seront mieux préparés pour les nouvelles possibilités d'emploi.

- Des terminaux d'ordinateurs utilisant du logiciel spécialisé dans des modules d'enseignement personnalisé remplaceraient l'équipement actuel ou s'y ajouteraient.

- Cette approche serait adoptée graduellement de façon à permettre le recyclage des enseignants.

Services éducatifs

5. PROGRAMME PROVINCIAL D'EXAMEN DANS LES ECOLES SECONDAIRES

Objet	Situation actuelle	Prévisions
Année d'examen	3e, 6e, 9e et 12e année.	Statu quo ou autres combinaisons similaires.
Diplôme provincial d'études secondaires	Rien à l'heure actuelle.	Création d'examens en vue de l'obtention d'un diplôme provincial d'études secondaires.
Personnes visées	Tous les élèves sont actuellement soumis au programme d'examen.	Poursuite de la pratique actuelle.
Diplôme commun d'école secondaire	Chaque district délivre ses propres diplômes dans le cadre de directives provinciales. Certains districts ont des diplômes distincts pour chaque "voie".	Diplômes communs à toutes les écoles secondaires pour tous les élèves. La réussite aux examens provinciaux dans les matières obligatoires désignées sera l'une des conditions d'obtention du diplôme.
Information du public quant aux résultats	Seuls les conseils de districts reçoivent des informations. Les possibilités de comparaison entre les écoles ou les districts demeurent faibles.	Le ministère rendra le gros de l'information public selon le principe que les parents ont le droit de connaître le rendement de de leurs écoles. - les résultats individuels des élèves ne seront pas rendus publics.
Sujets soumis à un examen provincial en fin d'études secondaires	Aucuns	Disciplines linguistiques Mathématiques Sciences pures Sciences sociales

Services éducatifs

6. EXAMENS PROVINCIAUX

Objet	Examens du ministère antérieurement à 1972	Prévisions
Examen obligatoire	Non	Oui
Examen requis pour l'obtention d'un diplôme d'école secondaire	Non	Oui
Examen provincial commun	Oui	Pas nécessairement. Une série de questions pourrait être mise au point pour couvrir le même contenu et ces questions pourraient être choisies au hasard de sorte que la combinaison actuelle de questions utilisées pourrait varier d'un secteur à l'autre bien que ce soient les mêmes connaissances qui soient vérifiées.
Inclusion des notes scolaires	Non	Oui - Les notes scolaires compteront au moins pour 50 %.
Matières visées	La plupart des matières enseignées en 11e et 12e année	Seul un nombre limité de matières clés: - Disciplines linguistiques - Mathématiques - Sciences pures - Sciences sociales L'examen devra tenir compte des différences dans la teneur des cours en fonction des capacités de l'élève.
Examen géré à l'échelle provinciale	Oui - Les examens sont distribués, ramassés, et notés par le ministère de l'Education	Le ministère aura la responsabilité de la banque de questions et de la supervision d'ensemble du système. L'automatisation devrait permettre aux districts de participer activement au fonctionnement du système.
Période d'examen	En juin, une fois les classes régulières terminées	Période d'examen pour chaque matière terminée à la fin d'un semestre.
Correction au niveau provincial	Oui - effectuée à la main	Oui - emploi de la technologie moderne pour la préparation des copies au niveau local par le biais de l'utilisation d'une banque provinciale de questions en mettant surtout l'accent sur les méthodes de correction électronique. Cette approche devrait rendre la correction des examens au niveau du district possible.
Prévisions d'examens additionnels	Oui	Oui

7. CONCEPTION GÉNÉRALE ET LIGNES DIRECTRICES DE FONCTIONNEMENT

1. Accorder une grande importance à l'acquisition par tous les élèves de connaissances et d'aptitudes communes et variées leur permettant de participer à la vie en société.

2. Mettre fortement l'accent sur le développement d'une aptitude à réfléchir, à prendre des décisions et à s'exprimer clairement.

3. Fournir aux élèves un défi positif et constructif afin de les faire aspirer à la perfection.

4. Le système d'éducation devrait représenter sa propre source de défi et chercher continuellement des moyens d'améliorer son efficacité et son efficience, c'est-à-dire établir un exemple pour les élèves.

5. Le personnel devrait être formé et choisi avec soin quant à ses connaissances, ses aptitudes et ses capacités relativement aux besoins du système et devrait être dirigé avec efficacité et efficience.

6. Il est important d'être ouverts à l'apport du public et à sa possibilité d'examiner le système ainsi que de promouvoir la sensibilisation du public aux questions courantes et particulières afin de favoriser une contribution avisée en même tant qu'une occasion pour le public et les groupes d'intérêt de fournir un apport constructif à l'évolution du système d'éducation.

7. En plus des connaissances et des aptitudes ayant une valeur sur le marché, voici les idées et concepts essentiels que le système d'éducation devrait instiguer chez les jeunes:

   - les concepts d'équité, d'égalité et de justice sociale
   - la relation entre droits, privilèges, et responsabilités
   - le sens des responsabilités personnelles face à ses propres actions
   - le fonctionnement de la société: principales caractéristiques économiques, politiques et sociales
   - une certaine connaissance des réalisations de l'humanité dans tous les domaines
   - l'homme, son environnement et leur influence réciproque
   - la technologie comme outil qu'on peut utilement contrôler et utiliser en vue d'atteindre les objectifs de la société, plutôt qu'une fin en soi.

8. Tenter et s'efforcer de développer le potentiel et certains talents spéciaux ainsi que d'aider à compenser pour certaines faiblesses ou à surmonter des handicaps.

8. PRINCIPES D'UTILISATION ET DE PARTAGE DES INSTALLATIONS SCOLAIRES PAR LA COMMUNAUTE

Les principes fondamentaux suivants établissent un cadre relativement à l'utilisation et au partage des installations scolaires:

1. Les installations scolaires sont des ressources communautaires et doivent être mises à la disposition de la communauté.

2. Une municipalité ne devrait pas entreprendre de construire des installations récréatives ou culturelles lorsque des installations semblables sont déjà disponibles dans les écoles.

3. Un conseil scolaire ne devrait pas entreprendre la construction d'installations récréatives, sportives ou culturelles lorsque des installations semblables sont déjà disponibles dans la municipalité.

4. Le gouvernement encourage les municipalités et les conseils scolaires à entreprendre conjointement des projets d'investissements en vue d'éviter le double emploi inutile des installations.

5. Le gouvernement provincial encourage les municipalités et les conseils scolaires à conclure des ententes pour l'administration commune des installations récréatives, sportives ou culturelles.

6. Le gouvernement provincial ne parrainera ni ne financera de projets d'investissements de nature récréative, sportive ou culturelle avant que toutes les possibilités de coopération entre les intéressés n'aient été étudiées à fond.

7. Les installations scolaires devraient être mises à la disposition des organismes sans but lucratif au taux le plus bas, c'est-à-dire que ces groupes ne devraient payer que le coût réel d'utilisation.

Services éducatifs

9. POLITIQUES DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL SUR L'UTILISATION COMMUNAUTAIRE DES ECOLES

- La responsabilité de la mise en application et de l'administration des politiques visant à permettre l'utilisation des installations scolaires incombe en dernier ressort au conseil scolaire de chaque district.

- Chaque conseil scolaire élaborera une politique sur l'utilisation communautaire des écoles comprenant un barème et informera le public sur ses politiques et sur la marche à suivre pour utiliser les installations scolaires.

- Les conseils scolaires soumettront au ministre, en même temps que leur demande budgétaire annuelle, des exemplaires des politiques et des barèmes qu'ils ont adoptés pour l'année scolaire en cours.

- Pour fins de vérification, les conseils scolaires tiendront un dossier sur l'utilisation de leurs installations par les groupes communautaires.

- Seules les personnes autorisées par le conseil scolaire ou un agent nommé par ce dernier pourront détenir une clé de l'école.

- Les frais entraînés par l'utilisation des installations scolaires seront imputés aux groupes qui utiliseront ces installations.

Office of Government Reform
Cabinet de la réforme gouvernementale
P.O. Box/C.P. 6000, Fredericton, NB E3B 5H1 Tel: (506) 453-6054

PRESS RELEASE

March 4, 1985

FREDERICTON (NBIS) -- Following are highlights of the roles and responsibilities of the Department of Education and school boards in the public school system, as outlined at a news conference here Monday:

--School boards must play a clearly defined and meaningful role in the public school system since an effective education system requires a partnership between boards and the provincial government.

--It is important the public know which specific choices and decisions are the responsibilities of the school boards and which are the responsibilities of the Minister.

--The Department of Education will set stronger curriculum content standards and efficiency guidelines to be applied on a province-wide basis. It will also set up a comprehensive evaluation system that covers all aspects of the public school system. Funding will continue to be totally provided by the Province and distributed on a formula basis. The current formula is under review.

...2/

COMMUNIQUE DE PRESSE

le 4 mars 1985

FREDERICTON (SINB) -- Voici les faits saillants concernant les rôles et les responsabilités du ministère de l'Education et des conseils scolaires dans le système des écoles publiques, tels qu'énoncés lors d'une conférence de presse tenue ici lundi.

--Les conseils scolaires doivent jouer un rôle clairement défini et utile dans le système des écoles publiques puisqu'un sytème d'enseignement efficace exige une collaboration entre les conseils et le gouvernement provincial.

--Il est très important que la population sache quels sont les décisions et les choix précis qui relèvent des conseils scolaires et quels sont ceux qui relèvent du Ministre.

--Le ministère de l'Education établira des normes sur le contenu des programmes d'études ainsi que des principes d'efficacité qui s'appliqueront à l'ensemble de la province. Il mettra sur pied également un système global d'évaluation couvrant tous les aspects du réseau des écoles publiques, le financement continuera d'être offert en totalité par la province et réparti selon une formule, la formule utilisée actuellement est à l'étude.

.../2

--School boards will be given greater freedom in managing their assigned resources to meet the provincially prescribed curriculum. There will be provisions for establishing locally relevant elective courses.

--Two chief superintendents of schools will be named in the Department of Education, one for each language group. Regular consultation meetings with key educational groups will be held. Department of Education administrative policies affecting school boards will be reviewed by a special joint committee.

--The two school trustee associations will receive larger operating grants to allow them to play a stronger role in efforts to improve the school system.

--Parents will be encouraged to take an active interest in their children's education - an interest that children can clearly see and appreciate.

--School boards will be encouraged to make it easier for parents to become involved in the school system. The regular communication systems between parents and the public school will be improved by providing the parents with more information about the school system, and by revising student progress reports. The increased emphasis on evaluation will provide greater opportunities for parent participation.

.../3

- 2 -

--Les conseils scolaires se verront accorder une plus grande liberté dans l'administration des ressources qui leur sont assignées afin de satisfaire aux exigences du programme d'études prescrit par la province. Il est prévu d'établir des cours à option d'intérêt local.

--Deux directeurs généraux en chef des écoles seront nommés au ministère de l'Education, un pour chaque goupe linguistique. Des réunions de consultation avec les groupes clefs en éducation seront organisées régulièrement, le ministère de l'Education révisera les directives administratives touchant les conseils scolaires par l'entremise d'un comité mixte spécial.

--Les deux associations de conseillers scolaires se verront accorder des subventions de fonctionnement plus importantes pour leur permettre de jouer un rôle plus important dans les efforts visant à améliorer le système scolaire.

--Les parents seront encouragés à participer de façon active à l'éducation de leurs enfants - un intérêt que les enfants peuvent voir et apprécier manifestement.

--Les conseils scolaires seront encouragés à favoriser la participation des parents au système scolaire. Ainsi les moyens de communication conventionnels entre les parents et les écoles publiques seront améliorés en fournissant aux parents une plus grande information sur le système scolaire et en repensant les bulletins des étudiants, l'évaluation se verra accorder une attention particulière, ce qui offrira aux parents de meilleurs occasions de participation.

.../3

--School facilities are community resources and will be more readily available for community use. Each school board will be required to implement the provincial policy on community use of schools, and will inform the public of the policies and procedures to follow in obtaining use of school facilities.

- 30 -

- 3 -

--Les installations scolaires sont des ressources communautaires et elles seront plus facilement mises à la disposition de la communauté. Chaque conseil scolaire sera tenu d'appliquer les politiques provinciales sur l'utilisation communautaire des écoles et informera la population des directives et méthodes à suivre pour se prévaloir de l'usage des installations scolaires.

- 30 -

Office of Government Reform
Cabinet de la réforme gouvernementale
P.O. Box/C.P. 6000, Fredericton, NB E3B 5H1 Tel: (506) 453-6054

PRESS RELEASE

March 4, 1985

FREDERICTON (NBIS) -- The Provincial Government will stress high quality education by setting clear objectives and standards for curriculum and by making sure effective delivery methods are in place.

Universities, community colleges, parents and educators have been asking that all students be given a broad, common base of knowledge and skills in order to ensure them a wide range of future career possibilities.

Therefore, a broadly based, compulsory core curriculum will replace the present system of program "tracks" in high schools. Emphasis will be placed upon strengthening the major core subjects of language arts, particularly grammar, mathematics, science, social studies and second language. They will receive the highest priority emphasis in relation to the number of courses required and total classroom time. In addition, curriculum content will be designed to ensure specified objectives are achieved.

.../2

COMMUNIQUE DE PRESSE

le 4 mars 1985

FREDERICTON (SINB) -- Le gouvernement provincial mettra l'accent sur une éducation de haute qualité en établissant des objectifs et des normes clairs pour tous les aspects du programme d'études et en s'assurant que des moyens efficaces de prestation de services sont en place.

Les universités, les collèges communautaires, les parents et les éducateurs demandent que tous les étudiants reçoivent des connaissances et des aptitudes de base générales et communes afin d'avoir accès à un grand nombre de possibilités de carrières à l'avenir.

Par conséquent, un tronc commun et général de cours obligatoires remplacera le système actuel de "voies" dans les écoles secondaires. Une grande priorité sera accordée au raffermissement des grands sujets de base: disciplines linguistiques, en particulier la grammaire, les mathématiques, les sciences pures, les sciences sociales et la langue seconde. On leur accordera la plus haute priorité par rapport au nombre de cours nécessaires et au temps d'enseignement disponible. De plus le contenu du programme d'études sera élaboré de sorte à assurer la réalisation d'objectifs précis.

.../2

High school vocational education will be revamped to provide students with a range of basic manual and technical skills needed to function in society and it will be co-educational in nature. It will include both compulsory and elective courses. This is a change from the approach of training students to be job ready in a small number of specific occupations. This reorientation will include a "life-skills" course to be introduced in Grades seven, eight and nine to complement the high school program.

Differences in student abilities, including both gifted students and slow learners, will be reflected in specific course design, supplementary activities, teaching strategies and elective courses. As well, the special education program will become a responsibility of local school boards, subject to provincial standards.

Current "core" second language programs will be upgraded to ensure that all students have the opportunity to reach a reasonable level of proficiency. Initial emphasis in these programs will be on verbal communication skills.

A standard provincial high school graduation diploma will be introduced, backed by standardized provincial testing in language arts, mathematics, sciences and social studies.

.../3

La formation professionnelle au secondaire 2e cycle sera réorganisée afin d'assurer aux élèves les compétences manuelles et techniques de base nécessaires pour fonctionner en société et elle sera offerte aux garçons et aux filles. Cette formation comportera des cours obligatoires et des cours à option. Il s'agit là d'une modification de l'approche traditionnelle par laquelle on préparait les élèves à occuper des postes dans un nombre restreint d'occupations particulières. Ce nouveau programme comprendra un cours de formation aux aptitudes à la vie quotidienne qui sera présenté dans les 7, 8 et 9e années et sera un complément du programme d'études au secondaire 2e cycle.

Les différences dans les aptitudes des élèves, y compris les élèves surdoués et les élèves avec des difficultés d'apprentissage, seront reflétées dans des cours élaborés en ce sens, des activités supplémentaires, des méthodes d'enseignement et des cours à option. De plus, le programme d'éducation spéciale deviendra la responsabilité des conseils scolaires locaux qui auront des normes provinciales à respecter.

Certains programmes fondamentaux de langue seconde seront améliorés pour faire en sorte que tous les élèves aient la possibilité d'atteindre un niveau satisfaisant de compétence. On s'efforcera au début de mettre l'accent sur les aptitudes à la communication verbale.

Un diplôme uniformisé d'études secondaires sera appliqué à l'ensemble de la province et reposera sur des examens provinciaux normalisés dans les disciplines linguistiques, les mathématiques, les sciences pures et les sciences sociales.

.../3

The school year for students will be lengthened by one week from 182 to 187 days. Professional development days and most administrative days will fall outside the student school year.

Sufficient flexibility will be retained in both designated core and elective subjects to ensure students become aware of and appreciate their cultural and linguistic heritage.

- 30 -

- 3 -

L'année scolaire des élèves sera allongée d'une semaine et passera de 182 à 187 jours. Les journées attribuées à la formation pédagogiques et professionnelles des enseignants seront prévues en dehors des jours d'enseignements réguliers de l'année scolaire.

Les cours obligatoires et les cours à option seront suffisamment flexibles pour permettre aux étudiants de prendre conscience de leur héritage culturel et linguistique et de l'apprécier.

- 30 -

Office of Government Reform
Cabinet de la réforme gouvernementale
P.O. Box/C.P. 6000, Fredericton, NB E3B 5H1 Tel: (506) 453-6054

PRESS RELEASE

March 4, 1985

FREDERICTON (NBIS) -- It was indicated here Monday at a news conference on educational services reform that a number of steps will be taken to strengthen the teaching profession in New Brunswick.

Those steps include:

--Carefully defined, higher entrance criteria for university teacher training programs. Academic qualifications, key attitudinal and skill factors as well as a personal interview will be required of each candidate before final selection is made for the program.

--Strong emphasis on the fact the education system and, therefore, the teachers are responsible for achieving measurable results in terms of student learning. This means establishing and maintaining a suitable learning environment in the classroom.

--Traditionally, principals in New Brunswick have been part of the teacher's collective bargaining group. They are expected to be both "master teachers" and administrators. Therefore, while principals will remain in the teachers' union, their management role and responsibilities will be clearly defined. The functions and authority of school district superintendents will also be clarified.

.../2

COMMUNIQUE DE PRESSE

le 4 mars 1985

FREDERICTON (SINB) -- A l'occasion d'une conférence de presse tenue ici lundi et portant sur la réforme des services éducatifs, il a été annoncé que certaines mesures seront prises pour améliorer la profession d'enseignant au Nouveau-Brunswick.

Ces mesures comprennent:

--Des critères d'admission soigneusement définis et plus exigeants pour les programmes universitaires de formation des enseignants. Il sera nécessaire que les candidats possèdent un titre de compétence scolaire, des éléments fondamentaux de motivation et d'aptitudes et chaque candidat sera interviewé avant la sélection définitive pour le programme.

--L'on insistera beaucoup sur le fait que le système d'éducation, et par conséquent les enseignants, devront atteindre des résultats mesurables en termes des connaissances de l'élève. Il sera donc nécessaire de créer et de maintenir dans la classe un milieu propice à l'apprentissage.

--Au Nouveau-Brunswick, les directeurs ont toujours participé à l'unité de négociation collective des enseignants. On attend d'eux qu'ils soient à la fois professeurs émérites et administrateurs. Par conséquent, les directeurs, tout en faisant partie du syndicat des enseignants, verront leurs responsabilités et leur rôle de gestionnaire clairement définis.

.../2

NB 200
1784-1984

--Compulsory core courses related to professional teacher training will be strengthened and the minimum number of courses that must be taken in each area to be taught by those who wish to become specialized teachers will be specified. They will also be expected to periodically update their knowledge in these subjects. Similar opportunities will be available for generalist teachers.

- 2 -

--Le tronc de cours obligatoires relié à la formation pédagogique professionnelle sera amélioré et la charge minimale de cours pour chaque enseignant qui veut se spécialiser sera précisée. On s'attendra des enseignants qu'ils se recyclent périodiquement pour les matières dont ils seront responsables, les enseignants de matières générales auront les mêmes possibilités de recyclage.

- 30 -

Office of Government Reform
Cabinet de la réforme gouvernementale
P.O. Box/C.P. 6000, Fredericton, NB E3B 5H1 Tel: (506) 453-6054

PRESS RELEASE

March 4, 1985

FREDERICTON (NBIS) -- New Brunswick's school system must be regularly evaluated to determine how well objectives are being met and standards are being maintained.

The main points outlined were as follows:

--Teachers, schools, school boards and administrators will be regularly evaluated along with students and the curriculum. A new comprehensive evaluation policy will be a key factor in assuring an effective, efficient public school system.

--The following provincial evaluation initiatives will be major elements of the overall approach:

(1) An evaluation model for new and revised courses.

(2) A provincial system of high school graduation examinations that are roughly equal in value to each high school's own methods of determining whether students have successfully completed the public school system.

(3) A central provincial registry of marks, which a student could make available to employers.

(4) A common provincial high school diploma.

.../2

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 4 mars 1985

FREDERICTON (SINB) -- Le système des écoles du Nouveau-Brunswick doit être évalué de façon régulière pour déterminer si les objectifs sont bien atteints et si les normes sont maintenues.

Voici les principaux points soulignés:

--Les enseignants, les écoles, les conseils scolaires et les administrateurs feront l'objet d'une évaluation périodique au même titre que les élèves et le programme d'études. Une nouvelle directive générale sur l'évaluation deviendra un facteur clé pour la réalisation d'un système efficace d'écoles publiques.

--Les mesures d'évaluation suivantes seront des éléments de l'approche globale:

(1) Un modèle d'évaluation pour les nouveaux cours et les cours révisés.

(2) Un système provincial d'examens pour le diplôme d'études secondaires qui auront plus ou moins la même valeur que les méthodes qu'utilise chaque école secondaire pour déterminer si un élève a réussi ou non le programme du système des écoles publiques.

(3) Un registre central des relevés de notes, que l'étudiant pourrait rendre disponible aux employeurs.

(4) Un diplôme d'études secondaires uniforme pour l'ensemble de la province.

.../2

--The Department of Education will assist school boards in designing and implementing evaluation and professional development programs for superintendents and other senior district administrative staff. Such programs will be established in all districts.

--The Provincial Achievement Testing Program at Grades three, six, nine and 12 will be continued. General and subject comparisons of results will be made public to permit comparisons between school districts and with other provinces, and to show trends. Individual student marks will not be made public.

--A provincial policy on compulsory, periodic teacher evaluation will be developed and implemented.

--En outre, le ministère de l'Éducation aidera les conseils scolaires à élaborer et à mettre en oeuvre des programmes d'évaluation et de perfectionnement professionnel à l'intention des directeurs généraux et des autres membres du personnel administratif cadre des districts. Des programmes de ce genre seront mis sur pied dans tous les districts.

--Le programme provincial d'examens pour les 3e, 6e, 9e et 12e années se poursuivra. Les données des comparaisons générales et des comparaisons par matière des résultats seront rendues publiques afin de permettre la comparaison entre les districts scolaires et avec d'autres provinces et afin d'indiquer les tendances. Les notes individuelles des élèves ne seront pas rendues publics.

--Une politique provinciale sur l'évaluation obligatoire et périodique des enseignants sera élaborée et mise en oeuvre.

EDUCATION CONSULTATION PROCESS

INFORMATION

AUDIENCES PUBLIQUES EN ÉDUCATION

OFFICE OF GOVERNMENT REFORM

CABINET DE LA RÉFORME GOUVERNEMENTALE

MARCH 4, 1985

PROVINCIAL EDUCATION CONSULTATION MEETINGS
AUDIENCES PUBLIQUES EN ÉDUCATION AU NIVEAU PROVINCIAL

February 27, 1984 Le 27 février 1984		Professional Associations Associations professionnelles
10:00 a.m.	- 12:00 p.m.	N. B. Education Coalition
1:30 p.m.	- 3:30 p.m.	N. B. Federation of Home and Schools
3:30 p.m.	- 5:30 p.m.	N. B. Teachers Association Assoc. des enseignants francophones du N.-B.
7:00 p.m.	- 8:30 p.m.	Association des Conseillers scolaires francophones du N.-B.
8:30 p.m.	- 10:00 p.m.	N. B. School Trustees Association
February 28, 1984 Le 28 février 1984		School Superintendents Directeurs généraux
1:30 p.m.	- 3:30 p.m.	N. B. School Superintendents Assoc.
		School Supervisors Conseillers en pédagogie
3:30 p.m.	- 4:30 p.m.	N. B. School Supervisors Association
		Teachers Association Association d'enseignants
4:30 p.m.	- 5:30 p.m.	N. B. Association of Auxiliary Class Teachers Society of Retired Teachers L'Association des enseignants retraités
February 29, 1984 Le 29 février 1984		Community College Advisory Boards Conseils consultatifs des Collèges communautaires
9:30 a.m.		Moncton Advisory Board Miramichi Advisory Board Woodstock Advisory Board Saint John Advisory Board Saint Andrews Advisory Board Conseil consultatif de Bathurst Conseil consultatif d'Edmundston Conseil consultatif du Sud-Est Conseil consultatif de Grand-Sault Conseil consultatif de Campbellton

Minority Boards
Conseils minoritaires

N. B. Community College, Campbellton
N. B. Community College, Bathurst

February 29, 1984
Le 29 février 1984

Principals, Administration & Head Office Personnel
Directeurs, Administration et personnel du siège social

1:30 p.m. - 3:30 p.m.

Department of Community College
N. B. Community College, Miramichi Campus
N. B. Community College, Moncton Campus
N. B. Community College, Saint John Campus
N. B. Community College, St. Andrews Campus
N. B. Community College, Woodstock Campus
Collège communautaire, Campus de Bathurst
Collège communautaire, Campus de Campbellton
Collège communautaire, Campus d'Edmundston
Collège communautaire, Campus de Grand-Sault
Collège communautaire, Campus du Sud-Est

Continuing Education
Education permanente

3:30 p.m. - 5:30 p.m.

N. B. Association of Continuing Education

7:30 p.m. - 9:30 p.m.

Community College Student representatives

March 1, 1984
Le 1er mars 1984

University Teachers Representatives
Représentants des professeurs d'université

1:30 p.m. - 3:30 p.m.

U. N. B. Teachers Association
St. Thomas University Teachers Assoc.
Faculty Association, Mount A Univ.
Federation of N. B. Faculty Assocs.
A.B.P.U.M., Université de Moncton

	University Students Representatives Représentants des étudiants universitaires
3:30 p.m. - 5:30 p.m.	Students Representative Council, U.N.B. Student Administrative Council, Mount A. Univ. Student Union, St. Thomas University F.E.U.M., Université de Moncton
March 13, 1984 Le 13 mars 1984	Status of Women Statut de la femme
8:30 a.m. - 10:30 a.m.	Advisory Council on the Status of Women
	N. B. Literacy Association
10:30 a.m. - 12:30 noon	Laubach Literacy
May 1, 1984 Le 1er mai 1984	Library Services Services des bibliothèques

REGIONAL EDUCATION CONSULTATION MEETINGS
HORAIRE DES RÉUNIONS TENUES AU NIVEAU RÉGIONAL

March	12 mars	-	Moncton
	13	-	Moncton
	13	-	Saint John
	14	-	Saint John
	22	-	Fredericton
	24	-	Moncton
	28	-	Newcastle
	29	-	Newcastle
April	2 avril	-	Edmundston
	3	-	Edmundston
	3	-	Campbellton
	4	-	Campbellton
	16	-	Bathurst
	17	-	Bathurst
	17	-	Shippagan
	18	-	Shippagan
	18	-	Newcastle
	19	-	Newcastle
May	2 mai	-	Saint John

Groups met - Groupes rencontrés

School Boards - Conseils scolaires

Home and School - Foyers écoles

Teachers - Enseignants

General public - Publique

BRIEFS SUBMITTED ON EDUCATIONAL SERVICES
MÉMOIRES PRÉSENTÉS SUR LES SERVICES ÉDUCATIFS

New Brunswick Association of Auxiliary Class Teachers

New Brunswick School Trustees' Association

New Brunswick Association for Continuing Education

L'Association des Enseignants francophones

New Brunswick Teachers' Association

New Brunswick Education Coalition

New Brunswick Federation of Home and School Associations, Inc.

New Brunswick Federation of Home and School Association (English Section)

La Fédération des Associations Foyer-Ecole du N.-B., Inc.

La Fédération des Associations Foyer-Ecole du N.-B. (Section francophone)

Association des Conseillers scolaires francophones du N.-B.

St. John Campus, Community College

Campus de Grand-Sault, Collège communautaire

Miramichi Campus, Community College

New Brunswick Teachers' Federation

La Fédération des enseignants du N.-B.

New Brunswick School Superintendents Association

New Brunswick School Supervisors' Organization

School District No. 15

Activité Jeunesse

M. T. (Jean) Dohaney, Department of Forest Resources, University of New Brunswick

West Riverview Home and School Association

District scolaire No 13

District scolaire No 12

Board of School Trustees, District No. 17

District 14 School Board

L'Association des Enseignants francophones du N.-B., Cercle 13M

New Brunswick Teachers' Association, District 15

New Brunswick Teachers' Association, District 17

New Brunswick Teachers' Association, Branch 40

Frank L. Bowser Home and School Association

Mountain Road Home and School Association

Queen Elizabeth Home and School Association

Moncton District Council of Home and School Association

Mrs. Laura Leighton, Moncton

The Greater Moncton YMCA

Sackville Committee for Education of the Gifted and Talented

Patrick Gillespie, Moncton

Le Comité d'action politique, OMEP-N.-B.

TAG 19, Education Services for Talented and Gifted Children in the Province of New Brunswick

Principal's Advisory Councils of Harry Miller Junior High School, Rothesay

J. B. Bedell, Hatfield Point

Louise Barton, R. R. 1, Springfield, Norton

Board of School Trustees, School District 18

Le Conseil scolaire de Langue Minoritaire No 52

Kennebecasis Valley University Women's Club

School District #22

Board of School Trustees, School District No. 20

Branch 14, N. B. Teachers' Association

New Brunswick Teachers' Association, District 16

Jean Nowlan, Université de Moncton

Cercle 13S, Association des Enseignants francophones

Dr Jean Bernard Mallais, Professeur d'Education physique, Ecole Elémentaire St-Henri

Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick

L'Assemblée départementale de l'éducation professionnelle, Université de Moncton

Conseil scolaire, District no 39

Rino Lacombe, Professeur agrégé, Université de Moncton

Foyer Ecole St-Henri et Beauséjour

Sackville Branch, Canadian Federation of University Women

Board of School Trustees, School District No. 15

Aides-Enseignants du District no 39

Melville L. N. Johnson, Moncton

Mildred LeBlanc, Moncton

Simone Bourque, Programme préscolaire-élémentaire Université de Moncton

Comité régional des Educatrices(eurs) du Préscolaire du Sud-Est

Francis Lequin, Moncton

Canadian Parents for French - N. B.

N. B. Branch, Community Relations Committee of the Atlantic Jewish Council

N. B. Community College, Moncton Campus

Community College Instructors - Region V

Town of Oromocto

District 26 Branch, N. B. Education Coalition

District 27 School Board

Meryl Sarty, Comp. 59, Site 26, SS2, Fredericton

Conseil scolaire no 51

Board of School Trustees, School District 26

Board of School Trustees, School District 24

N. B. Association for Children with Learning Disabilities

Board of School Trustees, School District 27

School District No. 23

Board of School Trustees, District No. 9

George Samuel d'Avray Bailey Jr.

N. B. Society of Retired Teachers

Associated Alumnae of the University of New Brunswick

Hayden Leaman, Professor English Edcuation, University of N. B.

New Brunswick Teachers' Association, Branch No. 29

New Brunswick Teachers' Association, Branch No. 27

District 28, New Brunswick Teachers' Association

Cercle 51, Association des Enseignants francophones du N.-B.

Cercle 26, Association des Enseignants francophones du N.-B.

Board of School Trustees, School District No. 29

Board of School Trustees, School District No. 28

New Brunswick Teachers' Association, Branch No. 24

District #9 Teachers' Association

Unitarian Fellowship of Fredericton

Brian Thompson, R. R. 1, Ripples

Pro Ed 25 (Promotion of Education in District 25)

The Chipman Home and School Association

District 9 Special Education Comprehensive Planning Committee

District 25 Teachers' Brief

District 26 Branch, New Brunswick Teachers' Association

Board of School Trustees, District 26

Private Citizen

Board of School Trustees, School District No. 10

Commission scolaire, District 33, Edmundston

Commission scolaire, District 33, Edmundston, Carmel Caouette

Board of School Trustees, District No. 8, Newcastle

Cercle 12, L'Association des Enseignants francophones du N.-B.

Personnel Enseignant, Conseil scolaire de langue minoritaire No 53

Dan Laberge, Newcastle

School Principals of School District 10, Chatham

Johannes Bosma, Chatham

The Professional Staff, District 10 School Board, Chatham

Charles Hubbard, Red Bank

Professeurs d'Education physique, District scolaire 39, Newcastle

Miramichi Chapter of the Association for Children with Learning Disabilities

Victoria Oland Mills

Greater St. John Literacy Council

School Board, District 21, St. George

Anita Morin & Jacqueline St-Amand, Perth-Andover

Group of Parents, St. Quentin

Collège communautaire du N.-B., Edmundston

Centre Universitaire Saint-Louis-Maillet, Edmundston

Société Culturelle Régionale Les Chutes

Enseignants des Classes auxiliaires de l'Ecole Lions et l'Association des Enfants Retardés d'Edmundston Inc.

Les Aides-Elèves de l'Ecole Lions, St.-Jacques

Professeurs de Sciences humaines, Cité des Jeunes A.-M.-Sormany Edmundston

L'Association culturelle du Haut St-Jean, Edmundston

Conseil régional des Associations Foyer-Ecole du District scolaire No 33

Foyer-Ecole Ste-Marie, Edmundston

Foyer-Ecole St-Hilaire

School District 31, Board of School Trustees

District Scolaire No 32, Grand-Sault

Board of School Trustees No. 50

N. B. Teachers' Association, Branch No. 30

N. B. Teachers' Association, School District 31

L'Association des Enseignants francophones du N.-B. District 33

English Advisory Committee of District 33

Les Enseignants du Cercle No 1, Association des Enseignants francophones du N.-B.

Conseil Scolaire 37, Campbellton

Les Dames d'Acadie de Campbellton

Comité "Projet-école"

D. Paul Hayes, Dalhousie

Brenda Jewett

Canadian Parents for French, Campbellton Branch

L'Association des Enseignants francophones du N.-B., Cercle 37

N. B. Teachers' Association, Branch 38

N. B. Teachers' Association, District 36

L'Association des Enseignants francophones du N.-B., District 35

Foyer-Ecole Assomption, Campbellton

Conseil scolaire no 1, Campbellton

School District 38, Campbellton

Board of School Trustees, District 36

Collège communautaire de Campbellton

Laubach Literacy of Canada - New Brunswick

New Brunswick Day Care Association

Conseil consultatif sur la condition de la femme

Board of School Trustees, District No. 19

Robert M. Rayner (Teacher), Music Consultant, District 21

N. B. Teachers' Association, Teachers of District 19

N. B. Teachers' Association, School District 20

N. B. Teachers' Association, District 21, St. George

N. B. Teachers' Association, Grand Manan

N. B. Teachers' Association, District 23

N. B. Teachers' Association, District 18

L'Association des Enseignants francophones du N.-B., Cercles 20 et 52

N. B. Community College, St. John Campus
Instructional Staff & Administration, Technology Training

Foyers Ecoles de Lamèque, Le Goulet, Pokemouche, Shippegan, St-Raphael

Association des enseignants francophones, Cercle 07

Association des enseignants francophones du N.-B., Cercle 06

Sacred Heart Home and School Association, Bathurst

Foyer-Ecole, Conseil régional no 41, Beresford

Belledune Home and School Association

Instructional Staff, Dept. of Community Colleges

Chaleur District Home and School Association

Commission scolaire Jérôme-Boudreau, no 41, Bathurst

Board of School Trustees, District 42, Bathurst

Association des enseignants du Nouveau-Brunswick, Cercle 41

N. B. Teachers' Association, Branch 42

Conseil scolaire, District 5, Caraquet

Conseillers scolaires, District 6, Shippagan

Conseil scolaire, District 7, Tracadie

L'Association des educatrices en maternelle du Nord-Est du Nouveau-Brunswick

Centre Universitaire de Shippagan

Association des enseignants francophones, district 5, Caraquet

Dames d'Acadie de Shippagan

N. B. Teachers' Association, District 10 (Chatham)

Association of Children and Adults with Learning Disabilities

N. B. Teachers' Association, District 8

Association des enseignants francophones du N.-B., Cercle 39

La Société culturelle régionale Népisiguit, Inc., Bathurst

Canadian Parents for French, St. John Chapter

Beaverbrook Home and School Association, Moncton

Conseil scolaire de langue minoritaire no 53

Premier's Council on the Status of Disabled Persons

N. B. Community Colleges, St. John Campus - Student Services Department

N. B. Women's Institute Executive, Fredericton

The Home Economics Section, Faculty of Education, University of New Brunswick

Le Cercle des Dames d'Acadie de Lamèque

Mrs. Pamela Easterbrook-Nadeau, Chatham

Pam Stevenson, Associate Professor, and Marie Cashion, Assistant Professor, Faculty of Education, University of New Brunswick

Canadian Association for Young Children (N. B. Branch)

Collège communautaire, Edmundston
Yves Gagnon, Chef de Secteur, Education des Adultes

Foyer-Ecole Champlain, Moncton

N. B. Wheelchair Sports Association, Fredericton

N. B. Federation of Home and School Association Inc.

Department of History - Geography
Université de Moncton

College of Psychologists of New Brunswick

Guy Michaud, Edmundston

Cercle no 51, Association des enseignants francophones du N.-B.

John S. MacKay, M.D., Pathology and Laboratory Medicine

Conseil scolaire, District no 7, Tracadie

Garden Creek Community and School Association

School District No. 8, Newcastle

SOCIAL PROGRAM REFORM - REFORME SOCIALE

PUBLIC CONSULTATION MEETINGS - CONSULTATIONS PUBLIQUES

Total number of briefs received Nombre total de mémoires reçus	-	213
Approximate number of people met Nombre approximatif de personnes	-	3000
Number of hours in session Nombre d'heures de session	-	130

NOTES FOR REMARKS

BY

PREMIER RICHARD HATFIELD

ON

POLICY DIRECTIONS IN EDUCATIONAL SERVICES

MARCH 4, 1985

MY PURPOSE IN MEETING WITH YOU TODAY IS TO OUTLINE, IN GENERAL TERMS, THE APPROACH THE PROVINCIAL GOVERNMENT WILL TAKE IN RELATION TO REFORM OF THE PUBLIC SCHOOL SYSTEM.

AN EXTENSIVE CONSULTATION PROCESS WAS UNDERTAKEN DURING THE PAST YEAR. INPUT WAS SOUGHT FROM PARENTS, TEACHERS, ADMINISTRATORS, GROUPS, ORGANIZATIONS AND INDIVIDUALS. THEY WERE ASKED TO INDICATE THEIR CONCERNS AND PROVIDE US WITH THE BENEFIT OF THEIR KNOWLEDGE AND EXPERIENCE. INTEREST WAS WIDESPREAD, THE RESPONSE WAS OVERWHELMING AND MANY USEFUL SUGGESTIONS FOR IMPROVING THE PUBLIC SCHOOL SYSTEM WERE PUT FORWARD.

THE GOVERNMENT HAS GIVEN CAREFUL CONSIDERATION TO THE PROPOSALS THAT WERE MADE.

THEREFORE, I AM PLEASED TO BE ABLE TO ANNOUNCE THE MAJOR EDUCATIONAL POLICY DIRECTIONS WHICH HAVE BEEN APPROVED BY THE GOVERNMENT. THEY ARE THE RESULT OF AN EXAMINATION OF THE PUBLIC EDUCATION SYSTEM WHICH HAS BEEN CARRIED OUT AS PART OF THE REFORM PROCESS.

THE EDUCATION SYSTEM WE HAVE TODAY IN THIS PROVINCE ENJOYS BROADLY BASED SUPPORT. NEW BRUNSWICK, OVER THE YEARS, HAS BEEN A LEADER IN INITIATING AND DEVELOPING A MODERN EDUCATION SYSTEM. THIS IS NOT TO SAY THAT NO IMPROVEMENTS ARE REQUIRED. ON THE CONTRARY, WE HAVE TO BE VIGILANT AND FORWARD THINKING IN ORDER TO ASSURE THAT OUR EDUCATION SYSTEM CONTINUES TO PREPARE YOUNG PEOPLE TO BE PRODUCTIVE MEMBERS OF SOCIETY.

THE POLICY THRUSTS THAT HAVE BEEN APPROVED BY THIS GOVERNMENT COVER SUCH IMPORTANT TOPICS AS THE ROLES OF THE DEPARTMENT OF EDUCATION AND SCHOOL BOARDS, CURRICULUM, TEACHER TRAINING, MANAGEMENT AND EVALUATION.

OBVIOUSLY, THERE WAS NOT UNANIMITY IN THE VIEWS THAT WERE PRESENTED TO THE GOVERNMENT IN HEARINGS AND BRIEFS. HOWEVER, THE GOVERNMENT IS CONVINCED THAT THE POLICY DIRECTIONS DO ADDRESS THE MAIN ISSUES THAT WERE RAISED.

THESE CHANGES CANNOT BE IMPLEMENTED OVERNIGHT. SOME CAN BE INTRODUCED IN THE NEAR FUTURE WHILE OTHERS MAY TAKE A FEW YEARS TO COME INTO EFFECT. SOME WILL REQUIRE AMENDMENTS TO EXISTING LEGISLATION AND OTHERS WILL NECESSITATE DIFFERENT CONTRACTUAL ARRANGEMENTS. ANY PROPOSED CHANGES TO COLLECTIVE AGREEMENTS WILL BE HANDLED THROUGH THE USUAL BARGAINING PROCESS.

RESPONSIBILITY FOR ELABORATING ON THE POLICY FRAMEWORK AND ENSURING THE DEVELOPMENT OF SUITABLE IMPLEMENTATION PLANS WILL REST WITH THE MINISTER OF EDUCATION AND DEPARTMENTAL OFFICIALS.

IMPLEMENTATION WILL TAKE PLACE IN A CONTEXT OF INVOLVEMENT AND PARTICIPATION BY THE MAJOR PARTIES IN THE EDUCATION SYSTEM, THAT IS, SCHOOL TRUSTEES, ADMINISTRATORS, TEACHERS AND PARENTS.

IN THIS CONTEXT, I MET EARLIER THIS AFTERNOON WITH REPRESENTATIVES OF THE SCHOOL TRUSTEES ASSOCIATIONS, TEACHERS ASSOCIATIONS, SCHOOL SUPERINTENDENTS AND HOME AND SCHOOL ASSOCIATIONS. I ASSURED THEM THAT THE GOVERNMENT WILL WELCOME THEIR COMMENTS, ADVICE AND INVOLVEMENT IN ELABORATING ON AND IMPLEMENTING THE ANNOUNCED POLICIES. I ALSO ASSURED THEM THAT THE GOVERNMENT IS COMMITTED TO IMPROVING THE QUALITY OF EDUCATIONAL SERVICES IN THE PROVINCE AND I EXTENDED TO THEM AN INVITATION TO MATCH OUR COMMITMENT.

THE MINISTER OF EDUCATION WILL SET UP AN INTERNAL COMMITTEE OF SENIOR OFFICIALS TO COORDINATE IMPLEMENTATION PLANNING. IT WILL INCLUDE REPRESENTATIVES OF THE DEPARTMENT OF EDUCATION, THE CABINET SECRETARIAT AND THE OFFICE OF GOVERNMENT REFORM. ITS RESPONSIBILITY WILL BE TO PREPARE A PLAN OF ACTION, TO SET SPECIFIC OBJECTIVES BASED ON THE POLICY DIRECTIONS THAT HAVE BEEN GIVEN AND TO RECOMMEND PRIORITIES AND TIMING. THE COMMITTEE WILL ALSO IDENTIFY THE BEST WAY TO ENSURE EFFECTIVE INVOLVEMENT BY SUCH GROUPS AS SCHOOL TRUSTEES, SUPERINTENDENTS, TEACHERS AND PARENTS IN THE PROCESS.

THE FULL IMPLEMENTATION OF THE NEW POLICIES WILL RESULT IN A MODEST INCREASE IN EDUCATIONAL EXPENDITURES ABOVE AND BEYOND THE RATE OF GROWTH FOR THE EXISTING PROGRAM.

THE SPEED OF IMPLEMENTATION WILL, OF COURSE, BE CONTINGENT UPON THE DEGREE OF SUPPORT WE RECEIVE FROM THE VARIOUS PARTIES INVOLVED IN THE EDUCATION SYSTEM AND THE LEVEL OF FUNDING THAT WE ARE ABLE TO PROVIDE IN THESE DIFFICULT FINANCIAL TIMES.

HOWEVER, IT IS THE GOVERNMENT'S VIEW THAT BY SETTING OUT CLEAR POLICY GUIDELINES WE CAN CREATE A CLIMATE IN WHICH PLANNING AND ACTION CAN BE DIRECTED TOWARD COMMON, UNDERSTOOD GOALS.

NOTES POUR UNE ALLOCUTION

PAR

LE PREMIER MINISTRE RICHARD HATFIELD

SUR LES

ORIENTATIONS PROPOSEES POUR LES SERVICES EDUCATIFS

LE 4 MARS 1985

Je désire aujourd'hui vous décrire, de façon générale, l'approche qu'adoptera le gouvernement provincial pour la réforme du système d'écoles publiques.

Au cours de la dernière année, de nombreuses consultations ont eu lieu auprès des parents, des enseignants, des administrateurs, des groupes et organismes intéressés ainsi que des particuliers. On leur a demandé de formuler leurs préoccupations et de nous faire bénéficier de leurs connaissances et de leur expérience. L'intérêt soulevé a été remarquable et la participation du public, surprenante. Nous avons reçu un grand nombre de propositions utiles pour l'amélioration du système d'écoles publiques.

Le gouvernement a étudié avec soin les propositions reçues.

Par conséquent, je suis heureux de pouvoir annoncer les principales orientations proposées sur les services éducatifs qui ont été approuvées par le gouvernement. Elles découlent de l'examen du système d'écoles publiques effectué dans le cadre des travaux de la réforme gouvernementale.

Le système d'éducation actuellement en place dans la province jouit de fondements solides. Au cours des années, le Nouveau-Brunswick a été un chef de file dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'un système d'éducation moderne. Toutefois, cela ne signifie nullement qu'aucune amélioration n'est requise. Au contraire, il nous faut être vigilants et penser à l'avenir afin de nous assurer que notre système d'éducation prépare les jeunes à devenir des membres productifs de notre société.

Les orientations proposées qui ont été approuvées par le gouvernement portent sur des sujets aussi importants que le rôle du ministère de l'Éducation et des conseils scolaires, le programme d'études, la formation des enseignants, la gestion et les évaluations.

Il est évident qu'il y avait beaucoup de divergences dans les les avis et les opinions dans les mémoires présentés lors des audiences tenues. Toutefois, le gouvernement est convaincu que les orientations proposées s'attaquent aux principaux problèmes soulevés.

Les changements prévus ne pourront se faire du jour au lendemain. Certains seront apportés sous peu tandis que

D'AUTRES DEMANDERONT QUELQUES ANNÉES. PAR AILLEURS, CERTAINS D'ENTRE EUX NÉCESSITERONT DES MODIFICATIONS À LA LÉGISLATION ACTUELLE ET D'AUTRES, DES DISPOSITIONS CONTRACTUELLES DIFFÉRENTES. LES CHANGEMENTS PROPOSÉS AUX CONVENTIONS COLLECTIVES SERONT EFFECTUÉS PAR LE TRUCHEMENT NORMAL DE NÉGOCIATIONS.

LE MINISTRE ET LES REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION AURONT LA RESPONSABILITÉ D'ÉLABORER DES LIGNES DE CONDUITE GÉNÉRALES ET D'ASSURER L'ÉTABLISSEMENT DE PLANS CONVENABLES POUR LA MIS EN APPLICATION.

LA MISE EN APPLICATION REPOSERA SUR LA PARTICIPATION ET LA COLLABORATION DES PRINCIPALES PARTIES INTÉRESSÉES DANS LE SYSTÈME D'ÉDUCATION, C'EST-À-DIRE, LES ADMINISTRATEURS, LES ENSEIGNANTS ET LES PARENTS.

EN RAISON DE CE QUI PRÉCÈDE, J'AI RENCONTRÉ AU DÉBUT DE L'APRÈS-MIDI LES REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS DE COMMISSAIRES D'ÉCOLE, DES ASSOCIATIONS D'ENSEIGNANTS, DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX D'ÉCOLES ET DES GROUPES FOYERS-ÉCOLES. JE LEUR AI ASSURÉ QUE LE GOUVERNEMENT RÉSERVAIT UN ACCUEIL FAVORABLE À LEURS REMARQUES, À LEURS SUGGESTIONS ET À LEUR PARTICIPATION POUR LE SUIVI ET LA MISE EN APPLICATION DES ORIENTATIONS ANNONCÉES. JE LEUR

AI ÉGALEMENT ASSURÉ QUE LE GOUVERNEMENT S'ENGAGE À AMÉLIORER LA QUALITÉ DES SERVICES ÉDUCATIFS DANS LA PROVINCE ET LES AI INVITÉS À PRENDRE AUSSI UN TEL ENGAGEMENT.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION ÉTABLIRA UN COMITÉ INTERNE DE HAUTS FONCTIONNAIRS POUR COORDONNER LA PLANIFICATION DE LA MISE EN OEUVRE. CE COMITÉ COMPTERA DES REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU SECRÉTARIAT DU CABINET ET DU CABINET DE LA RÉFORME GOUVERNEMENTALE. IL SERA CHARGÉ DE DRESSER UN PLAN D'ACTION, DE FIXER DES OBJECTIFS PRÉCIS À PARTIR DES ORIENTATIONS ÉTABLIES ET DE FORMULER DES RECOMMANDATIONS SUR LES PRIORITÉS ET LE CALENDRIER D'EXÉCUTION. LE COMITÉ S'OCCUPERA AUSSI DE DÉTERMINER QUEL EST LE MEILLEUR MOYEN D'ASSURER LA PARTICIPATION À CE PROCESSUS DE DIFFÉRENTS GROUPES, C'EST-À-DIRE LES CONSEILLERS SCOLAIRES, DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX, LES ENSEIGNANTS ET LES PARENTS.

LA MISE EN APPLICATION INTÉGRALE DES NOUVELLES ORIENTATIONS ENTRAINERA UNE LÉGÈRE HAUSSE DES DÉPENSES DANS LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION, UNE HAUSSE QUI SERA PLUS ÉLEVÉE QUE LE TAUX D'AUGMENTATION PRÉVU POUR LE PROGRAMME ACTUEL.

LE DEGRÉ DE MISE EN APPLICATION SERA ÉVIDEMMENT PROPORTIONNEL À L'APPUI QUE NOUS RECEVRONS DES DIVERSES PARTIES INTÉRESSÉES DANS LE SYSTÈME D'ÉDUCATION ET DES FONDS QUE NOUS POURRONS FOURNIR EN CETTE PÉRIODE DE RESTRICTIONS FINANCIÈRES.

TOUTEFOIS, MON GOUVERNEMENT EST D'AVIS QUE LE FAIT D'AVOIR ÉTABLI DES ORIENTATIONS PRÉCISES FAVORISE LA PLANIFICATION ET LA PRISE DE MESURES EN VUE DE LA RÉALISATION DE BUTS COMMUNS BIEN DÉFINIS.